

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 077-200040251-20230525-D_2023_3_2-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

BILAN DE CONCERTATION

Plan climat air énergie territorial

SOMMAIRE

1. Rappel de la réglementation et des engagements de la CCBM

- A) Rappel de la réglementation
- B) Déclaration d'intention et modalités de concertation

2. Mise en œuvre de la concertation préalable

- A) Démarche (CCBM)
- B) Stratégie globale
- C) Programme d'actions de la CCBM

3. Méthodologie déployée

4. Outils d'information et de communication

- A) Une identité visuelle
- B) Une adresse mail dédiée
- C) Publications sur le site internet de la CCBM
- D) Documents de communication
- E) Journal d'information communautaire

Annexes

Avant-propos

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son article 75 et la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de Communes Bassée Montois est tenue d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique Climat-Air-Énergie.

Ainsi, par délibération n°6-06-12-16 en date du 12 décembre 2016, le Conseil Communautaire s'est engagé dans la réalisation d'un PCAET (cf. en annexe). Pour ce faire, il s'est adjoint, par convention, les services du Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-et-Marne (SDESM).

À la suite de la consultation engagée par le SDESM, le groupement B&L Evolution et ETIK PRESSE a été retenu pour accompagner la communauté de communes dans l'élaboration de son PCAET pour une durée de 5 ans.

Ce document présente la démarche de concertation préalable mise en œuvre pour l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Bassée Montois. Il est structuré selon les types de partenaires associés :

- Élus et services internes
- Associations et entreprises
- Grand public

1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION ET DES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

A) Rappel de la réglementation

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont soumis à une évaluation environnementale de manière systématique et, de ce fait, entrent dans les champs de la concertation préalable.

Définition de la concertation préalable:

« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. » (d'après le code de l'environnement)

B) Déclaration d'intention et modalités de concertation

La concertation préalable est une procédure volontaire. La Communauté de Communes Bassée Montois a fait le choix d'organiser une concertation préalable aux modalités librement fixées, en respectant les conditions énoncées par l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Article L121-16 du Code de l'environnement

« La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme ».

DECLARATION D'INTENTION ET ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

La déclaration d'intention relative à l'élaboration du PCAET a été présentée et votée en Conseil Communautaire du 28 mars 2019 (date d'affichage de la délibération le 05 avril 2019) et prévoyait les dispositions suivantes (cf. déclaration d'intention en annexe):

1° Motivations et raison d'être du PCAET

2° Territoire concerné (42 communes)

3° Déroulement de l'étude

4° Modalités de concertation préalable du public

La déclaration d'intention a été affichée de façon régulière dès le 5 avril 2019 au panneau officiel de la Communauté de communes et était accessible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Bassée Montois et sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires 77 (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention/Plan-Climat-Air-Energie-Territorial-Declaration-d-intention>)

VIE QUOTIDIENNE

Développement durable

La Communauté de communes Bassée-Montois s'engage dans la transition écologique et énergétique.



2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION PREALABLE

A) Démarche (CCBM)

Rappel du calendrier d'élaboration du PCAET :

- Septembre 2019: lancement de la démarche PCAET
- Octobre 2019-Février 2020 : diagnostic Climat-Air-Energie, état des lieux et potentiels
- Mars 2020-Mars 2021: stratégie territoriale
- Avril - Juin 2021 : sensibilisation/mobilisation des acteurs
- Septembre – Décembre 2021:concertation autour des actions avec les partenaires
- Janvier 2022– Avril 2022: Finalisation programme d'actions et outils de suivi
- Mai 2022: Arrêt du PCAET en séance de conseil communautaire
- Juin 2022: Saisine pour avis sur le projet de PCAET
- Septembre 2022: Avis de la MRAE et élaboration du mémoire en réponse
- 24 janvier au 24 février 2023: Consultation numérique du public
- 25 mai 2023: Approbation du PCAET en séance de conseil communautaire

B) Stratégie globale

AXES STRATEGIQUES ET AXES THEMATIQUES

5 axes stratégiques déclinés en 6 axes thématiques

Les 5 axes forts du Plan Climat:

- Axe 1:** Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique
- Axe 2:** S'adapter aux conséquences du dérèglement climatique
- Axe 3:** Réduire les consommations d'énergie
- Axe 4:** Améliorer la qualité de l'air
- Axe 5:** Produire des énergies renouvelables

... déclinés en 6 axes thématiques :

Axe 1: Un habitat éco-rénové

Axe 2: Une agro-vallée durable

Axe 3: Un territoire accessible et une mobilité plus propre

Axe 4: Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets

Axe 5: Un développement des énergies renouvelables

Axe 6: Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, eau)

C) Programme d'actions de la CCBM

6 axes d'actions thématiques



18 orientations



43 actions

Sur l'habitat et le bâti (2 orientations):

1. Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique et les usages sobres

- Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement et aux bons usages
- Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique grâce à une plateforme territoriale dédiée
- Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti
- Mise en œuvre d'une OPAH sur les deux Petites Villes de Demain

2. Rendre exemplaire les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public

- Rendre le bâti communal et intercommunal exemplaire
- Rénovation pour un éclairage public plus efficace et respectueux de la biodiversité

Sur l'Agriculture et l'Alimentation (2 orientations):

3. Encourager et soutenir la mutation vers une agriculture moins émettrice de gaz à effet de serre

- Soutenir toutes les expériences de formation et de démonstration des agriculteurs, pouvant faciliter leur passage à une agriculture bio ou plus respectueuse de la richesse des sols
- Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique et créer une véritable filière avec des débouchés durables

4. Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire et favoriser les circuits courts

- Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour se doter d'une feuille de route pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire
- Travailler sur la restauration collective pour une alimentation plus locale et plus saine
- Sensibiliser les habitants en faveur d'une consommation locale et durable

Sur les Espaces naturels (2 orientations):

5.Favoriser la biodiversité, respecter les milieux naturels et accroître la capacité de séquestration carbone du territoire

- Encourager le développement des haies et des pratiques favorisant la séquestration carbone
- Poursuivre le dialogue entre acteurs afin de mieux préserver la biodiversité
- Encourager une gestion écologique des espaces de nature
- Mettre davantage en valeur la réserve naturelle de la Bassée et la protection de la biodiversité
- Traduire la zéro artificialisation nette sur le territoire et un urbanisme durable
- Elaborer un atlas de la biodiversité sur le territoire (type ABC)

6.Mieux gérer la ressource en eau et les zones humides dans la perspective du changement climatique

- Développer et mettre en œuvre via le SAGE Bassée Voulzie une feuille de route permettant de mieux gérer la ressource en eau dans la perspective du changement climatique
- Agir sur la prévention du risque inondation sur notre territoire dans le cadre du PAPI de la Seine et Marne Franciliennes

Sur la Mobilité (6 orientations):

7. Réduire les obligations de se déplacer

- Favoriser les espaces de co-working
- Développer l'offre et les services de proximité

8. Rendre plus efficaces les transports en commun

- Travailler avec la Région et le Département pour améliorer les services de cars (lignes régulières)
- Faire monter en puissance le Transport A la Demande (TAD)

9. Réduire la pollution automobile

- Promouvoir fortement l'écoconduite par un plan de sensibilisation fort s'adressant à tous les acteurs
- Au renouvellement, rendre les flottes communales et intercommunales moins émettrices
- Développer les bornes de recharge électriques et les stations d'avitaillement (bio) GNV sur le territoire

10. Lutter contre la voiture solo; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

- Favoriser le covoiturage régulier et mettre en place des solutions innovantes pour le covoiturage occasionnel ou l'autopartage

11. Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

- Améliorer et développer le réseau cyclable et la pratique du vélo sur le territoire

12. Développer le transport fluvial

- Extension et aménagement du Port de Bray-sur-Seine/Jaulnes pour favoriser le transport fluvial de marchandises

Sur l'Economie locale, Tourisme et Déchets (3 orientations):

13.Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat

- Sensibiliser et accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire

14.Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'impact carbone

- Avoir une gestion plus responsable des déchets des particuliers et des professionnels

15.Développer un tourisme vert pour une valorisation responsable du territoire

- Valoriser le patrimoine naturaliste de la Bassée et du Montois et développer l'éco-tourisme
- Agir pour développer l'offre d'hébergements et de gîtes respectueux de l'environnement.

Sur les Energies renouvelables (3 orientations) :

16.Sensibiliser le territoire et développer le solaire thermique et le photovoltaïque

- Diffuser de l'information et des guides pratiques sur les énergies renouvelables (notamment énergie solaire)
- Initier et accompagner les projets d'investissements dans des équipements solaires
- Mieux connaître les potentiels et contraintes concernant le développement de centrales solaires flottantes sur les gravières/plan d'eau
- Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent

17.Valoriser la biomasse

- Mieux connaître le gisement méthanisable du territoire, et soutenir les projets existants
- Accompagner les particuliers pour le remplacement des chaudières fioul et des chauffages bois de mauvaise qualité, sensibiliser aux bons usages, et faciliter un approvisionnement local.

18. Mieux évaluer les potentiels du territoire, et jouer sur l'ensemble des nouvelles sources d'énergie

- Etudier le potentiel hydroélectrique, et développer des projets concrets
- Etudier la possibilité de développer des projets de petit éolien en autoconsommation
- Conduire un étude sur le potentiel géothermique, et promouvoir tous les projets de cette nature, notamment pour le chauffage des bâtiments publics
- Travailler avec les entreprises pour étudier tous les potentiels, en matière de récupération de chaleur (COT ENR SDESM/ADEME)

3. METHODOLOGIE DEPLOYEE

Différents dispositifs associant l'ensemble des parties prenantes

Une mobilisation autour du PCAET déclinée sur plusieurs niveaux de concertation (information, sensibilisation, consultation, concertation et co-construction)

Une concertation mobilisant l'ensemble des parties-prenantes

Concertation avec les Agents de la CCBM

Concertation avec les Elus

Concertation avec les Entreprises, Artisans, Exploitants agricoles

Concertation avec les Associations

Concertation avec le Grand public

L'élaboration du PCAET nécessite, dès le début de la démarche, de communiquer et de sensibiliser largement sur les thématiques climat, air et énergie, afin d'assurer la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.

Mobilisation interne:

Réunion de sensibilisation dédiée aux agents (12 participants)

23 janvier 2020, salle des fêtes de VIMPELLES

Intervenants: Etik press et B&L évolution

Réunion de lancement dédiée aux élus (31 participants)

05 janvier 2021, mairies de BRAY-SUR-SEINE et DONNEMARIE-DONTILLY, site JEHOL et visioconférence (période de covid)

Intervenants: Etik press et B&L évolution

Réunion de sensibilisation dédiée aux référents communes (31 participants)

11 janvier 2021, mairies de BRAY-SUR-SEINE et DONNEMARIE-DONTILLY, site JEHOL et visioconférence (période de covid)

Intervenants: Etik press et B&L évolution

Réunion de sensibilisation dédiée aux secrétaires de mairie

14 janvier 2021, visioconférence

Intervenants: Etik press et B&L évolution

Mobilisation des acteurs locaux et du grand public :

Réunion dédiée aux entreprises, artisans et exploitants agricoles

(8 participants)

03 février 2021, visioconférence

Intervenants: Etik press et B&L évolution

Réunion dédiée aux associations (14 participants)

03 février 2021, visioconférence

Intervenants: Etik press et B&L évolution

Réunion dédiée au grand public (56 participants)

04 février 2021, visioconférence

Intervenants: Etik presse et B&L évolution



Réunion Grand public

Plan climat air énergie territorial

4 février 2021 à 19h00

En visioconférence

**Inscription: c.savourat@cc-basseemontois.fr
ou par courrier à la Communauté de communes**

Un lien vous sera communiqué suite à votre inscription

*Plateforme électronique participative à partir du 4 février 2021:
www.climat-cc-basseemontois.fr*

Mise en place d'un forum participatif : le Club Climat

Cet outil a permis de rendre accessible en ligne les synthèses thématiques du diagnostic, de recevoir des contributions et de garantir la participation des citoyens:

- **Ouverture du Club Climat le 04 février 2021 et clos le 18 mars 2022**
- **Ouvert à tous sur l'URL suivant www.climat-cc-basseemontois.fr**
- **Une cinquantaine d'inscrits**

CO-CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

Un Club Climat et 4 ateliers thématiques de co-construction

(participation des élus, des associations, des entreprises, des artisans, des exploitants agricoles et du grand public)

1. Habitat - Logement
2. Mobilité – Transports
3. Agriculture, Biodiversité et alimentation
4. Economie, Déchets et Nouvelles énergies

Atelier Habitat, Logement (36 participants)

04 mai 2021, gymnase de DONNEMARIE-DONTILLY

Intervenant: Etik press

Atelier Mobilité, Transports (28 participants)

10 mai 2021, gymnase de DONNEMARIE-DONTILLY

Intervenant: Etik press

Atelier Agriculture, Biodiversité et Alimentation (50 participants)

18 mai 2021, gymnase de DONNEMARIE-DONTILLY

Intervenant: Etik press

Atelier Economie, Déchets, Nouvelles énergies (36 participants)

25 mai 2021, gymnase de DONNEMARIE-DONTILLY

Intervenant: Etik press



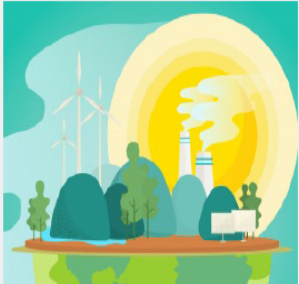


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

NATURE / ENVIRONNEMENT

Ateliers du Plan Climat Air Energie Territorial

Tous concernés!
Venez participer aux ateliers de travail



04 > 25
MAI > MAI
2021 > 2021
🕒 19h30m

📍 Donnemarie-Dontilly

👤 Communauté de communes Bassée Montois

🌐 [/fr/actualites/plan-climat-air-energie-territorial-2021](https://fr.actualites/plan-climat-air-energie-territorial-2021)

@ Courriel

Ces ateliers auront lieu à 19H30, et aborderont des thématiques différentes.

Atelier n°1 – Mardi 4 mai : Habitat, logement

Atelier n°2 – Lundi 10 mai : Mobilité, transports

Atelier n°3 – Mardi 18 mai : Agriculture, biodiversité et consommation

Atelier n°4 – Mardi 25 mai : Economie, déchets, nouvelles énergies





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bassée-Montois

Plan climat air énergie territorial



Tous concernés !

Participez aux ateliers du mois de mai

Atelier n°1 – Mardi 4 mai : Habitat, logement

Atelier n°2 – Lundi 10 mai : Mobilité, transports

Atelier n°3 – Mardi 18 mai : Agriculture, biodiversité et consommation

Atelier n°4 – Mardi 25 mai : Economie, déchets, nouvelles énergies

Ces ateliers auront lieu à 19H30

Inscriptions obligatoires auprès de Claire Savourat:

c.savourat@cc-basseemontois.fr

01 60 67 76 95

Ces ateliers thématiques ont fait l'objet de comptes-rendus reprenant les points abordés ainsi que les propositions des partenaires, repris en annexes.

Les ateliers ont ainsi permis d'établir un pré-programme d'actions, qui a ensuite fait l'objet d'arbitrages et de priorisation par les élus. Le programme issu de ces discussions a alors été affiné (techniquement, juridiquement, budgétairement...) avec les partenaires institutionnels et les services de la Communauté de Communes pour être traduit sous forme de fiches-actions opérationnelles (modèle ci-après).



Contexte

Description succincte des enjeux liés à cette orientation stratégique et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cette orientation.

Information au regard des enjeux énergie climat + on comprend si l'action consiste à renforcer

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
+++ : bénéfice important
++ : bénéfice significatif
+ : bénéfice faible
vide : effet neutre

Action CRTE

Action phare



Porteur

Structure principale porteuse des actions relatives à cette orientation stratégique, qui doit faire avancer la mise en œuvre. Des porteurs plus précis sont identifiés par action. Même si le porteur ne maîtrise pas l'évolution de toutes les actions contenues dans cette orientation stratégique, il est garant de la réalisation de l'action. Le plus souvent, c'est le syndicat du SCOT du BACC.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Objectifs chiffrés des actions contenues dans cette orientation stratégique en termes de résultats attendus (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie) Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)	
-	-



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	-



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire



Opérations et politiques liées

-
Autres plans et programmes liés le cas échéants

Notes de complément

Retour sommaire

1

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
 Reçu en préfecture le 31/05/2023
 Publié le
 ID : 077-200040251-20230525-D_2023_3_2-DE



N° et titre de l'action

Action CRTE

Action phare

Court terme :

- Étapes de mise en œuvre de l'action

Temporalité de mise en œuvre des différentes étapes :

- **Court terme** : à engager dans les 3 premières années (2022-2024)
- **Moyen terme** : à engager dans les 3 années suivantes (2025-2027)
- **Long terme** : axe de réflexion à conserver pour le prochain PCAET

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
- 👤👤 : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
- 👤👤👤 : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du PCAET

Estimations des **moyens financiers** pour la mise en œuvre de cette action :

- 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💰💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💰💰💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

Porteur : Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement

Partenaires : Listes des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'action

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

Indicateur de suivi

Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre

Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s) de résultat de l'orientation stratégique

Moyens humains	Moyens financiers
Détails de ce qui est compris dedans si besoin	Détails de ce qui est compris dedans si besoin



COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Chaque étape d'élaboration du PCAET (diagnostic – stratégie – programme d'actions) a été validée par un comité de pilotage composé d'élus communautaires.

Composition : Bureau communautaire (15 personnes)

TITRE	NOM	Prénom
Président	DENORMANDIE	Roger
1ère Vice Présidente	SOSINSKI	Sandrine
2ème Vice Président	LAMOTTE	Xavier
3ème Vice Président	CARRASCO	Alain
4ème Vice Président	VILLIERS	Nadine
5ème Vice Président	SIVANNE	Evelyne
6ème Vice Président	DELANNOY	Jean-Pierre
Membre du bureau	FENOT	Jean-Paul
Membre du bureau	CHAIGNEAU	Jean-Louis
Membre du bureau	GENON	Fabrice
Membre du bureau	CHANTRE	Brice
Membre du bureau	FENOUILLET	Didier
Membre du bureau	BANOS	Stéphanie
Membre du bureau	RAY	Daniel
Membre du bureau	GUERINOT	Laurence

A noter que le Conseil de développement n'a pas été mis en place (retiré par délibération n°D-2021-5-15 du 20 mai 2021) car la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a relevé le seuil au-dessus duquel le conseil de développement est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre le portant de 20 000 habitants à 50 000 habitants.

Dates des différents COPIL PCAET :

- 13 octobre 2020** → Présentation et validation du diagnostic PCAET
- 25 mars 2021** → Stratégie territoriale
- 01 juillet 2021** → Atelier de travail plan d'action
- 07 septembre 2021** → Proposition de programme d'actions
- 29 novembre 2021** → Point d'avancement PCAET
- 17 mai 2022** → Validation du programme d'actions, de la méthode de suivi et d'évaluation
- 15 mai 2023** → Avis sur l'approbation du projet de PCAET



CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- Délibération du Conseil Communautaire n°6-06-12-16 du 12 décembre 2016 portant engagement de la Communauté de communes Bassée Montois dans l'élaboration et la réalisation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et autorisation à signer une convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-et-Marne (SDESM)
- Délibération du Conseil Communautaire n°6-04-03-19 du 28 mars 2019 portant engagement de la Communauté de communes Bassée Montois dans l'élaboration et la réalisation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) par une déclaration d'intention et validant les modalités de concertation préalable du public
- Délibération du Conseil Communautaire n° D2022-3-1 du 31 mai 2022 portant arrêt du PCAET

CONSULTATION NUMERIQUE DU PUBLIC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

Plan climat air énergie territorial

Avis de consultation du public
du 24 janvier au 24 février 2023 (à 17h inclus)

**Une consultation par voie électronique
est organisée sur le projet de PCAET Bassée-Montois**

Découvrez le PCAET sur le site de la Communauté de communes :
www.cc-basseemontois.fr

Envoyez-nous vos observations et propositions
par mail : pcaet@cc-basseemontois.fr
ou par courrier à la Communauté de communes :
80 rue de la Fontaine - 77480 Bray-sur-Seine

CCBM 2023. © freepik / Designed by raphael.com

4. OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION COMPLEMENTAIRES

Déploiement de différents outils de communication pour informer et mobiliser pour la concertation préalable du PCAET

A) Identité visuelle



B) Une adresse mail dédiée

→ pcaet@cc-basseemontois.fr

B) Publications sur le site internet de la CCBM

Une page dédiée au Plan Climat Air Energie Territorial avait été mise en place sur le site de la Communauté de Communes Bassée Montois pour relayer l'ensemble des informations autour de la concertation préalable du PCAET.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

VIE QUOTIDIENNE, ENVIRONNEMENT

Plan Climat

Plan Climat Air Énergie Territorial 2021 du Bassée-Montois



Le Plan Climat n'est pas un exercice administratif.

Pour qu'il soit efficace, le programme d'actions doit concerner tout le monde. C'est donc une démarche entièrement participative qui s'engage, avec tous les acteurs locaux, à commencer par les citoyens. C'est de leurs remarques et propositions que naîtra le programme d'actions.



[info-pcaet-pages-1-et-4.pdf \(/sites/cc-basseemontois.fr/files/media/downloads/info-pcaet-pages-1-et-4.pdf\)](/sites/cc-basseemontois.fr/files/media/downloads/info-pcaet-pages-1-et-4.pdf)

PDF
1.41 Mo



[info-pcaet-pages-2-et-3.pdf \(/sites/cc-basseemontois.fr/files/media/downloads/info-pcaet-pages-2-et-3.pdf\)](/sites/cc-basseemontois.fr/files/media/downloads/info-pcaet-pages-2-et-3.pdf)

PDF
622.02 Ko

C) Documents de communication

Un livret a été réalisé et diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants de la Communauté de Communes pour leur permettre ainsi qu'aux élus, acteurs socio-économiques et partenaires du territoire de prendre connaissance des différentes composantes du PCAET:

- le PCAET, qu'est-ce que c'est?
- les étapes du PCAET
- le diagnostic territorial
- les actions possibles « ensemble »
- le PTRE

Produire en préservant l'environnement et consommer localement

Nos atouts



Nos faiblesses



Les enjeux

- Favoriser l'exploitation des ressources biomasse du territoire,
- Accompagner les producteurs locaux dans la diversification des cultures,
- Renforcer les circuits courts,
- Soutenir les producteurs locaux et agir en faveur d'une consommation responsable,
- Préserver la qualité de sols,



Avec la création de SURE, la Communauté de communes Bassée Montois met à votre disposition l'expertise d'un conseiller dédié pour vous accompagner dans vos projets d'amélioration énergétique en vous aidant notamment à mobiliser les aides financières auxquelles vous êtes susceptibles d'être éligibles.

Ce service vous permet de bénéficier de conseils neutres, gratuits et indépendants. Les propriétaires de maisons individuelles peuvent être accompagnés tout au long de la démarche y compris dans la recherche de professionnels et jusqu'aux travaux.

sure@cc-basseemontois.fr
01 60 67 09 76

Nous pouvons tous contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Plan Climat. La Communauté de communes va s'appuyer sur l'ensemble des forces vives du territoire.

Participez à l'élaboration du plan d'actions 2020-2026

Réalisons ensemble un PCAET ambitieux et efficace qui corresponde à vos besoins et aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

Plan Climat Air Energie Territorial du Bassée Montois



Tous concernés - Tous acteurs



Il est urgent d'agir !



La Communauté de communes Bassée Montois s'engage dans la transition écologique et énergétique avec l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PCAET, qu'est-ce que c'est ?

C'est un projet de développement durable visant à limiter notre impact sur le changement climatique et pour lequel **tous les acteurs du territoire** (citoyens, élus, entreprises, associations ...) **sont mobilisés et impliqués**.

C'est aussi une véritable opportunité pour notre territoire avec de multiples bénéfices pour tous :

Le PCAET s'articule autour de **5 axes forts** :

- une réduction des charges d'énergie
 - un bénéfice sur la santé (qualité de l'air)
 - une meilleure qualité de vie
 - une dynamique de l'économie locale
 - un territoire plus attractif
- la réduction des gaz à effet de serre
 - l'adaptation au changement climatique
 - la sobriété énergétique
 - la qualité de l'air
 - le développement des énergies renouvelables

Les étapes du PCAET

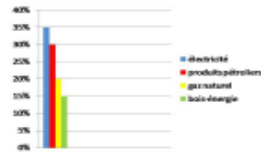


Diagnostic territorial

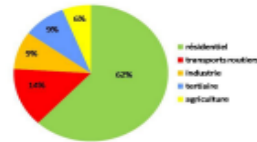
Bilan énergétique

Consommation d'énergie

Consommation annuelle : 366 GWh
 Consommation par habitant : 13,3 MWh
 Consommation par logement : 19,2



Consommation par secteur



La facture énergétique annuelle du territoire s'élève à 35 millions d'euros. Elle pourrait augmenter de 5% par an.

La demande d'énergie sur le territoire pourrait être réduite de 248 GWh, c'est à dire environ divisée par 3.

Production d'énergie

La production d'énergie renouvelable du territoire est d'environ 16,6 GWh par an, très majoritairement grâce à l'injection de biogaz par le méthaniseur situé à Noyen sur Seine. Il existe également une production solaire photovoltaïque et thermique mais très faible (de l'ordre de 590 MWh par an). Au total, les productions renouvelables représentent environ 5,2% de la consommation d'énergie du territoire (hors transports).

Le territoire bénéficie d'un potentiel de production renouvelable significatif notamment dans le domaine de la biomasse, du bois-énergie et du solaire. On estime que si ces ressources étaient exploitées pleinement, cela permettrait de couvrir de l'ordre de 25% de la consommation d'énergie (hors transport) avec une production de 67,6 GWh.

Bilan climatique

Emissions de gaz à effet de serre



Qualité de l'air

Une qualité de l'air globalement bonne sauf aux abords des grands axes routiers et des grandes parcelles agricoles.

Séquestration du carbone

Notre territoire est composé pour deux tiers environ de terres agricoles et de 25% de forêts et milieux semi-naturels. 7,6% des surfaces sont artificialisées, 10,9 millions de tonnes de CO2 sont stockées sur le territoire dont 67% dans les sols et 30% dans la végétation.

Vulnérabilité climatique

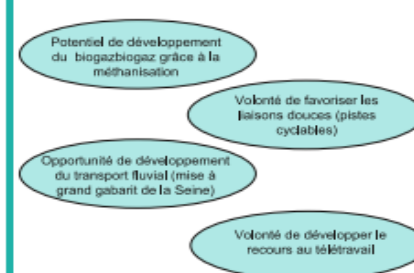
En cas d'inaction, on prévoit 3,5°C en plus en moyenne et 92 jours de vague de chaleur par an à la fin du siècle. Des hivers plus pluvieux et des étés plus secs entraîneraient un risque accru d'inondations et de sécheresse.

Nous pouvons agir ensemble ...

Se déplacer et transporter autrement

Les transports représentent 14% de la consommation d'énergie du territoire et 17% des émissions de gaz à effet de serre.

Nos atouts



Nos faiblesses



Les enjeux

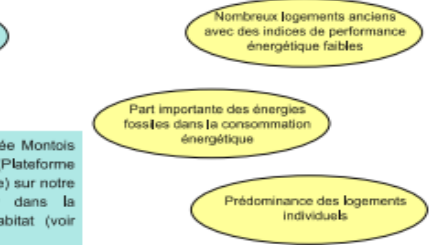
- Repenser les déplacements en diminuant les besoins et en mutualisant les moyens.
- Développer les transports en commun et les infrastructures pour les modes doux (marche, vélo).
- Développer le transport fluvial.

Habiter des logements plus performants

Nos atouts



Nos faiblesses



Les enjeux

- Mettre en oeuvre la rénovation énergétique des bâtiments.
- Développer les énergies renouvelables.

D) Publications dans le journal d'information communautaire

Une page dédiée au Plan Climat Air Energie Territorial a été publiée dans les journaux d'information communautaire en 2020 – 2021 et 2022

2020

PLANIFICATIONS PLUI, SCOT ET PCAET



Une année marquée par l'avancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUI) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). 2019 a été consacrée à l'élaboration de ces deux documents stratégiques avec de nombreuses réunions et il y a encore du travail !

Le projet du PLUI

Le projet du PLUI a été arrêté en septembre 2019 et soumis à enquête publique du 18 octobre au 18 novembre. Suite à cette enquête, les élus du territoire, et en particulier les nouveaux élus, vont être invités à retoucher le projet.

Le début d'année 2020, sera l'occasion de poursuivre le travail engagé en développant les réflexions sur l'écriture du règlement et la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation en prenant en compte les demandes d'ajustement recueillies auprès des personnes publiques associées et du public. Dans un souci de transparence et d'information, les modifications apportées seront soumises, de nouveau, à une enquête publique complémentaire. Celle-ci ne pourra toutefois être menée qu'après l'autre enquête publique pour le site pilote de la Bassée. Ce projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs a pour vocation de diminuer le niveau de la Seine en cas de grande crue.

Le projet de SCoT

Le projet de SCoT a été arrêté en début d'année 2020. Une phase de consultation des administrations associées à l'élaboration du document (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) est en cours et une enquête publique va être lancée. Le SCoT deviendra le document-cadre pour l'ensemble des documents d'urbanisme des Collectivités du Grand Provenois.

Compte tenu du contexte sanitaire, nous ne pouvons pas donner de dates sur l'approbation des deux documents.

Mise en place d'un PCAET

La mise en place d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) est une obligation réglementaire. Le PCAET est un autre outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Cet outil, est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20000 habitants, il répond à cinq objectifs forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

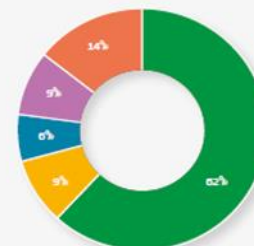
L'année 2020 sera consacrée à son élaboration et comprendra plusieurs phases :

- Début 2020, une restitution du diagnostic
- Printemps/été 2020, l'établissement d'une stratégie territoriale
- Automne 2020, une sensibilisation et mobilisation des acteurs (associations, entreprises, agriculteurs)
- Hiver 2020, une réunion ou des réunions de mobilisation du grand public
- Fin d'année 2020, la finalisation du programme d'actions et des outils
- Début 2021, le vote du PCAET *

En attendant la mise en œuvre de ce plan voici quelques actions déjà présentées :

- La mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) qui est une agence ouverte à la population pour faciliter la rénovation énergétique des logements (recherche de financements, assistance au montage de dossiers de demande d'aide financière, à la formalisation de la demande de travaux, à la recherche d'entreprises).
- La connexion bord à voie d'eau (port fluvial) de la zone d'activité économique de Bray-sur-Seine/ Jaulnes qui permettra de réduire le trafic de camions et de minimiser l'émission de gaz à effet de serre et de particules fines.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS
 PAR SECTEUR



* Dans certaines circonstances, le calendrier sera certainement modifié.

2021



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La Communauté de communes est bien engagée dans l'élaboration de son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Le PCAET est un projet territorial de développement durable. C'est aussi un outil d'animation du territoire définissant des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique.

Il s'articule autour de cinq axes d'actions :

- La réduction des gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables



LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PCAET

› Étape 01

Un diagnostic réalisé par le bureau d'études BL évolution nous a apporté une connaissance fine de l'existant et des potentiels d'actions sur notre territoire.

› Étape 02

La mobilisation de tous les acteurs

En janvier et février 2021, des visioconférences ont été proposées à tous les acteurs du territoire, afin de les impliquer dans la démarche d'élaboration de notre Plan Climat.

› Étape 03

La stratégie territoriale

Le 9 mars 2021, les maires et les élus référents « Plan Climat » des communes ont participé à un atelier visant à construire la stratégie territoriale qui a été validée par le Comité de Pilotage le 25 mars 2021.

Dans notre stratégie, les axes d'actions du Plan Climat ont été déclinés en huit thématiques :

- Un habitat éco-rénové
- Une agro-vallée durable
- Un territoire accessible et une mobilité plus propre
- Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets
- Un développement des énergies renouvelables
- Des espaces et ressources naturels préservés et valorisés

- Des collectivités (intercommunalité et communes) exemplaires
- Une culture commune et une mobilisation des acteurs

Deux domaines d'actions feront l'objet d'une attention renforcée pour les années à venir : l'agriculture et les espaces et ressources naturelles.

› Étape 04

La construction du programme d'actions

Au mois de mai 2021, quatre ateliers thématiques ouverts à tous ont été organisés dans la but de co-construire le programme d'actions. Ce dernier décrit les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Malgré les conditions particulières liées à la pandémie, entre 40 et 50 personnes ont participé à chacun des ateliers.

› Étape 05

La validation du PCAET fin 2021-début 2022.

DES AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 30 avril 2021, une cinquantaine de personnes (élus locaux, agriculteurs, représentants de la DDT et de la Chambre d'agriculture...) se sont retrouvés sur le terrain pour échanger sur la place de l'agriculture dans la transition énergétique. Une visite du méthaniseur de Noyen-sur-Seine et d'une exploitation pratiquant l'agriculture de conservation a donné

MISE EN PLACE D'UNE PTRE (PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ÉNERGÉTIQUE)

En attendant la mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites dans le Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de communes a déjà déployé un outil à destination des habitants pour les aider dans la rénovation énergétique de leur habitation : la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Avec la création de SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique), la Communauté de communes met à disposition des habitants l'expertise d'un conseiller pour les accompagner dans leurs projets d'amélioration énergétique, en les aidant notamment à mobiliser les aides financières auxquelles ils sont susceptibles d'être éligibles.

La Communauté de communes contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, co-financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne, visant à amplifier le développement de la rénovation énergétique. Elle a, pour cela, signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement, et elle pilote et assure le suivi du fonctionnement de la PTRE.

Il est possible de joindre le conseiller par téléphone au 01.60.67.09.76 ou par mail à l'adresse suivante : sure@cc-bassemontois.fr



Visite du méthaniseur, Noyen-sur-Seine

lieu à des échanges très constructifs. Ces rencontres sont de nature à favoriser une vraie cohésion entre les différents acteurs du territoire, nécessaire pour qu'ils adhèrent à notre Plan Climat et qu'ils avancent ensemble dans sa mise en œuvre.

Merci à Monsieur BRUNET et Madame CERMAN, les exploitants qui nous ont ouvert leurs portes, pour la qualité de leur accueil et la richesse de leurs présentations.

2022

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

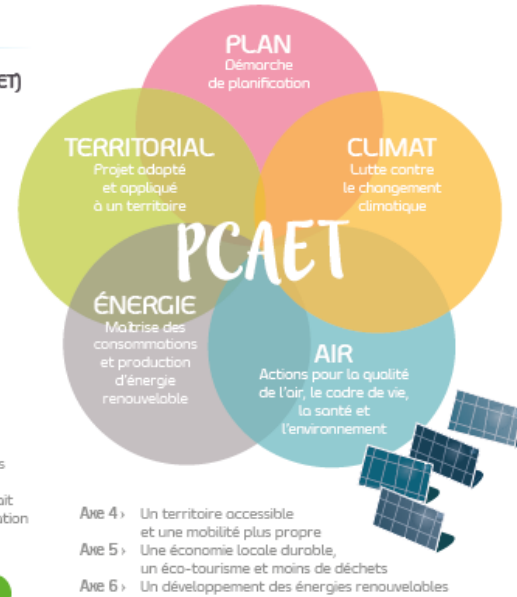
PCAET : Où en sommes-nous ?

Après le diagnostic et la stratégie, une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. La construction du programme d'actions est achevée et le projet de notre PCAET a été arrêté par le conseil communautaire le 31 mai 2022. Dès le début des travaux, la Communauté de communes a souhaité associer tous les acteurs du territoire Bassée-Montois à l'élaboration du PCAET. Ainsi, ce programme d'actions est l'aboutissement d'un travail réalisé au sein de différents groupes de réflexion auxquels ont participé le grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les associations, et autres partenaires.

Le programme d'actions

Le programme d'actions que vous pouvez consulter sur le site de la Communauté de communes est à la fois ambitieux et réaliste. Il s'articule autour de 6 axes d'actions thématiques déclinés en 18 orientations et 44 actions. La mise en œuvre de ce programme devrait permettre de réduire considérablement la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

- Axe 1 > Un habitat éco-rénové
- Axe 2 > Une agro-vallée durable
- Axe 3 > Des espaces et ressources naturels préservés et valorisés



- Axe 4 > Un territoire accessible et une mobilité plus propre
- Axe 5 > Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets
- Axe 6 > Un développement des énergies renouvelables

Les prochaines étapes

Ce projet va maintenant être soumis pour validation aux services de l'État et à l'autorité environnementale. Viendra ensuite le temps de la consultation publique. Tous les habitants du Bassée-Montois auront la possibilité de donner leur avis et de formuler des propositions sur une plate-forme numérique avant l'adoption du PCAET par le conseil communautaire.

Dans le contexte d'urgence climatique et de dégradation de l'environnement que nous connaissons, il est essentiel que les citoyens s'emparent de ces questions. Le PCAET est notre affaire à tous !

Chacun de nous devra s'impliquer dans sa mise en œuvre.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ COMMUNES

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SOESM) a fait bénéficier la Communauté de communes de son ingénierie pour la réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine intercommunal avec déclinaison d'un plan d'actions visant les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

Le SOESM et Seine-et-Marne Environnement (SEME) accompagne aussi la collectivité dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial (COT) pour le développement de projets de production de chaleur renouvelable sur le patrimoine public. Une étude de préfiguration est en cours pour qualifier la maturité des projets recensés et procéder aux études d'opportunité.


Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20230525-D_2023_3_2-DE

Annexes

	<p align="center">DELIBERATION CONSEIL INTERCOMMUNAL</p> <p align="center">DU LUNDI 12 DECEMBRE A 18 H 00</p> <p align="center">N°6-06-12-16</p>
<p>République Française Département de Seine-et-Marne Arrondissement et Canton de Provins</p>	<p>L'an deux mille seize, le lundi 12 décembre à 18h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.</p>
<p>Présents : Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur D ELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques.</p> <p>Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur JAQUET Gérard, Madame BOUTE Marie-Thérèse, Monsieur VILLAIN Robert, Monsieur POULAIN Michel ;</p> <p>Pouvoirs Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry a donné pouvoir à Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge ; Monsieur BRETON Serge a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur BOURLET Jean-Pierre;</p> <p>Excusés : Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis,</p>	
<p>Absents: Monsieur SAUNIER Louis, Madame TRIVIER Julie, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric</p>	
<p>Secrétaire de Séance : Madame MOULET Valérie</p>	
<p>Délégués en exercice : 57 Présents : 48 Votants : 51 Pouvoirs : 3 Absents : 4 Excusés : 2 Convocation : 6 décembre 2016 Affichage : 6 décembre 2016</p>	

Engagement dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-200040251-20161212-6-06-12-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2016

Publication : 16/12/2016

Vu la loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement,
Vu le décret d'application n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Energie Territorial créant les articles R. 229-45 à R. 229-56 du code de l'environnement,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Île-de-France adopté le 23 novembre 2012 ;

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été institué et rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ce document, qui constitue une déclinaison locale du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), vise à :

- Limiter l'impact des activités sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Il se compose d'un diagnostic, d'objectifs et d'un plan d'action. Le diagnostic porte sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, la consommation énergétique et la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Il est assorti, en réponse à ce bilan, d'un plan d'actions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique pour limiter l'ampleur du phénomène tout en protégeant les personnes, les biens et les milieux de ses conséquences.

Considérant que le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Considérant le besoin d'ingénierie que suscite l'élaboration du PCAET ;

Considérant l'offre d'accompagnement du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) dans l'élaboration de leur PCAET pour les EPCI qui en feront la demande. Cet accompagnement s'étend sur la sélection des assistants à maîtrise d'ouvrage, la coordination des études, la complétion des données énergétiques du territoire, la proposition d'objectifs, la mise à disposition d'outils et données.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE


- ▶ De valider l'engagement de la Communauté de communes Bassée Montois dans l'élaboration et la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial,
- ▶ D'autoriser le Président à solliciter l'accompagnement du SDESM,
- ▶ D'autoriser le Président à signer la convention correspondante du SDESM.

Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Déposé en sous-préfecture le 16 DEC. 2016
Date d'affichage le 16 DEC. 2016

Diffusion : Préfecture
 Publication
 Dossier
 SDESM

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Signature


	<p style="text-align: center;">DELIBERATION COMMUNALE</p> <p style="text-align: center;">DU 28 MARS 2019 A 18 H 00</p> <p style="text-align: center;">N°6-04-03-19</p>	<p>Reçu en préfecture le 05/04/2019</p> <p>Affiché le 05 AVR. 2019</p> <p>ID : 077-200040251-20190328-6_04_03_19-DE</p>
<p>République Française Département de Seine-et-Marne Arrondissement et Canton de Provins</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars à 18h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.</p>	
<p>Présents : Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique</p> <p>Suppléant(s) en situation délibérante : Madame MORIETTE Elisabeth, Monsieur FIEVET Jean-Pierre, Monsieur PETI T Dominique, Monsieur VILLAIN Robert</p> <p>Pouvoirs Madame MOULET Valérie a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge ; Madame LETERRIER Carine a donné pouvoir à Monsieur ARLAIS Michel ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Madame MICHEL Monique a donné pouvoir à Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude ; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur RICHARD Jean-Pierre</p> <p>Excusés : Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Madame CHANTRAIT Françoise, Madame MICHEL Monique, Madame RICHARD Gisèle</p>		
<p>Absents : Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur FARSSAC Pascal, Monsieur POULAIN Michel, Madame BENOIT Florence, Madame PASSERON Agnès</p> <p>Secrétaire de Séance : Monsieur FORTIN Dominique</p>		
<p>Délégués en exercice : 58 Présents : 40 Votants : 45 Pouvoirs : 5 Absents : 13 Excusés : 5 Convocation : 22 Mars 2019 Affichage : 22 Mars 2019</p>		

Vu la loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) portant engagement national relatif à la lutte contre le changement climatique, et en particulier l'article 17 relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Energie Territorial créant les Schémas Régionaux Climat Air Energie Territoriaux (SRCAE) ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Île-de-France adopté le 23 novembre 2012 ;

Vu la délibération n°6-06-12-16 en date du 12 décembre 2016 portant engagement de la Communauté de communes Bassée Montois dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et autorisation à signer une convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'énergie de Seine et Marne (SDESM) ;

1) Motivations et raisons d'être du Plan Climat Air Energie Territorial

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été institué et rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ce document, qui constitue une déclinaison locale du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), vise à :

- Limiter l'impact des activités sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Bassée Montois (CCBM) a pour vocation d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique. La CCBM a l'ambition de mettre en œuvre un développement durable de son territoire et ainsi, de contribuer à son échelle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques ou encore à l'amélioration de la qualité de l'air. Le PCAET permettra à ce titre de traduire cette volonté dans un document comprenant un programme d'actions concret.

Compte-tenu de la nécessité d'impliquer largement entreprises, associations, salariés et citoyens du territoire pour relever le défi du changement climatique et mettre en œuvre la transition énergétique sur notre territoire, l'élaboration du PCAET sera une démarche participative associant les acteurs socio-économiques du territoire, les communes, la société civile et les populations...

2) Territoire concerné :

Le PCAET porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois à savoir les 42 communes qui le composent : BABY, BALLOY, BAZOCHES-LES-BRAY, BRAY-SUR-SEINE, CESSOY-EN-MONTOIS, CHALMAISON, CHÂTENAY-SUR-SEINE, COUTENCON, DONNEMARIE-DONTILLY, EGLIGNY, EVERLY, FONTAINE-FOURCHES, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, GURCY-LE-CHÂTEL, HERME, JAULNES, JUTIGNY, MONS-EN-MONTOIS, LA TOMBE, LIZINES, LUISETAINES, MEIGNEUX, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MONTIGNY-LENCOUPE, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, NOYEN-SUR-SEINE, LES ORMES-SUR-VOULZIE, PAROY, PASSY-SUR-SEINE, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SAVINS, SIGY, SOGNOLLES-EN-MONTOIS, THENISY, VILLENAXE-LA-PETITE, VILLENEUVE-LES-BORDES, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLUIS, VIMPELLES

3) Déroulement de l'étude

Conformément au décret du 28 juin 2016, le PCAET doit être constitué :

- D'un **diagnostic du territoire** qui permettra de définir l'état initial de l'environnement ;
- D'une **stratégie territoriale** fixant les objectifs stratégiques et les priorités en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- D'un **plan d'actions** élaboré sur la base des enjeux définis au préalable (issus des différents bilans) sur les secteurs d'activités suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation) ;
- D'un **dispositif de suivi et d'évaluation** portant sur la réalisation des actions et le pilotage adopté qui décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés, des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du SRCAE.

L'étude comportera également un démarche d'évaluation et visera à mieux anticiper les risques d'atteinte à l'environnement, les plans et programmes, pour adapter ces derniers tout au long de leur élaboration, selon les principes de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

5) Modalités de concertation préalable du public

En vertu de l'article L 121-17 du Code de l'environnement, la Communauté de Communes Bassée Montois prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités librement fixées et dans le respect des articles L 121-16 et R 121-19 et suivants du même code.

Une concertation préalable d'une durée minimale de deux mois est prévue. Elle a pour objectif la co-construction du programme d'actions afin d'assurer une mise en œuvre partagée avec l'ensemble des acteurs identifiés.

La concertation devrait se dérouler à partir du mois d'avril 2019. Toutefois ce calendrier est susceptible d'évoluer.

Le dispositif de concertation prévu s'articule *a minima* autour des outils et instances suivants :

- ☞ Des réunions de groupes de travail thématiques rassemblant les acteurs socio-économiques, les élus du territoire et la société civile seront organisées. Elles ont pour objectif de partager le diagnostic du PCAET et les enjeux du territoire et de formuler des objectifs et des propositions d'actions dans le cadre du PCAET ;
- ☞ 2 réunions publiques seront organisées sur le territoire concerné pour présenter les enjeux et élaborer des propositions d'actions ;
- ☞ Une concertation en ligne des habitants du territoire sera organisée à l'aide d'outils permettant de recueillir leurs commentaires et contributions ;
- ☞ Le Conseil de développement de la CCBM sera saisi pour émettre un avis sur le projet de PCAET.

Un bilan de la concertation préalable sera établi et mis à disposition du public.

Les dates de début et de fin de la concertation et les modalités précises (lieux, horaires,...) seront communiquées au public au moins 15 jours avant le début de la concertation sur le site internet de la CCBM et par voie d'affichage.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- D'AUTORISER le Président à engager le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) selon les modalités précisées ci-dessus dans la présente décision ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents y afférents.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme

Déposé en sous-préfecture le 05 AVR. 2019

Date d'affichage le 05 AVR. 2019

Diffusion : Préfecture
 Publication
 Communes

Le Président,
Roger DENORMANDIE





Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 07/06/2022
 ID : 077-200040251-20230531-D_2023_3_1-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
 Reçu en préfecture le 07/06/2022
 Affiché le 07/06/2022
 ID : 077-200040251-20230531-D_2023_3_1-DE

**délibération :
 D_2022_3_1**

Nombre de délégués en
 exercice : 60

Présents : 43

Votants : 52

**Objet : PCAET-Arrêt du
 projet**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 31 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Salle des Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Date de convocation du : 24 Mai 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNEY Anastasia, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FLON Justine, Madame GERMANN Céline, Monsieur PETIT Dominique

Pouvoirs :

Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine
 Madame JACSONT Geneviève a donné pouvoir à Madame RIOTTE Corinne
 Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
 Madame LETERRIER Carine a donné pouvoir à Monsieur BORZUCKI Jean-Claude
 Monsieur GENON Fabrice a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
 Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
 Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger
 Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
 Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick

Absent(s) : Monsieur HERMANS Emric, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur BERTRAND Luc, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame CHARLES Sabine

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame STIVANNE Evelyne, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-34 ;
 Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement ;
 Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
 Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;
 Vu l'article L229-26 du code de l'environnement habilitant les Communautés de Communes à élaborer un PCAET ;
 Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Île-de-France adopté le 23 novembre 2012 ;
 Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6-06-12-16 du 12 décembre 2016 portant engagement de la Communauté de communes Bassée Montois dans l'élaboration et la réalisation du Plan Climat-Air-Energie Territorial et autorisation à signer une convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-et-Marne (SDESM) ;
 Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6-04-03-19 du 28 mars 2019 portant engagement de la Communauté de communes Bassée Montois dans l'élaboration et la réalisation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) par une déclaration d'intention et validant les modalités de concertation préalable du public ;
 Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni en Comité de pilotage le 17 mai 2022 validant le programme d'actions du PCAET ainsi que les modalités de suivi, d'évaluation et de gouvernance ;

1. Contexte

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), dont le décret d'application a été publié le 28 juin 2016, a renforcé la place des territoires dans la politique énergie-climat, en instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

L'article L 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales précise, entre autres, que lorsque l'EPCI a adopté son PCAET il est coordinateur de la transition énergétique et qu'à ce titre, il anime et coordonne, sur son territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET.

La Communauté de communes Bassée Montois s'est engagée dès 2016 dans une démarche de planification stratégique pour la transition énergétique en mandatant le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-et-Marne (SDESM) pour l'accompagner dans cette démarche. À la suite de la consultation engagée par le SDESM le groupement B&L Evolution et ETIK PRESSE a été retenu pour accompagner la communauté de communes dans l'élaboration de son PCAET.

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Bassée Montois vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques nationales et régionales en tenant compte des contraintes et des opportunités du territoire pour identifier les enjeux locaux et définir des objectifs à la fois réalistes et ambitieux pour les 6 années à venir.

Le PCAET doit être compatible avec les règles du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), et prendre en compte ses objectifs. Le PCAET doit également prendre en compte les objectifs du SCoT.

Le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de 5 axes forts de travail :

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique
- S'adapter aux conséquences du dérèglement climatique
- Réduire les consommations d'énergie
- Améliorer la qualité de l'air
- Produire des énergies renouvelables

Le territoire de Bassée Montois a placé une ambition forte sur l'ensemble de ces thématiques afin d'être à la hauteur des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air. En particulier, le territoire veut agir pour une agriculture pionnière dans sa transition. Le secteur agricole est très important sur le territoire et toutes les innovations et solutions qu'il peut apporter en faveur de la création de filières locales et durables, du stockage de carbone et de la préservation de la biodiversité sont à soutenir et diffuser. La préservation des espaces et ressources naturelles est aussi un axe fort d'engagement pour le territoire Bassée Montois afin de conserver l'identité paysagère et culturelle de cette zone et de faire face aux enjeux de vulnérabilité climatique qui touchent le territoire. Ce sont donc 2 domaines d'action renforcés dans le Plan Climat du territoire, pour les années à venir.

Le PCAET se structure autour de différents documents :

- Le Diagnostic air-énergie-climat où sont rappelés le cadre réglementaire ainsi que le contexte national, régional et territorial. Il comprend une synthèse avec les chiffres-clés du territoire ;
- La Stratégie territoriale présentant les enjeux, les objectifs et les orientations du territoire ;
- Le Programme d'actions comprenant un tableau récapitulatif et une présentation précise de chacune des 43 actions, intégrant notamment les éléments de durée, de coût et ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Le Plan air renforcé ;
- Le rapport environnemental retranscrivant l'état initial de l'environnement et les éventuels impacts du Plan Climat sur l'environnement et les moyens de les réduire ;
- Le Bilan de la concertation, document synthétique et non obligatoire qui retrace le processus déployé par la Communauté de communes Bassée Montois pour concerter les parties prenantes et co-construire sa démarche.

2. Concertation

Le PCAET concerne tous les secteurs d'activités et doit être élaboré en concertation avec les acteurs concernés. La

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20230525-D_2023_3_2-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 07/06/2022
ID : 077-200040251-20230531-D_2022_3_1-DE

Envoyé en préfecture le 07/06/2022
Reçu en préfecture le 07/06/2022
Affiché le 07/06/2022
ID : 077-200040251-20230531-D_2022_3_1-DE

Communauté de Communes Bassée Montois a fait le choix d'organiser une concertation librement fixées, en respectant les conditions énoncées par l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

La mobilisation autour du PCAET s'est déclinée sur plusieurs niveaux de concertation, alternant entre des phases d'information, de consultation et de co-construction :

- Réunions avec les agents de la Communauté de Communes et les secrétaires de mairie des communes membres ;
- Réunions avec les entreprises, artisans, exploitants agricoles et associations ;
- Concertation du public à travers un forum participatif « le Club climat » qui a permis de rendre accessible en ligne les synthèses du diagnostic, de recevoir des contributions et de garantir la participation des citoyens à l'élaboration du PCAET ;
- Concertation des élus locaux, référents des communes, autres acteurs et partenaires locaux par l'intermédiaire d'ateliers thématiques définis permettant de cibler des actions à mettre en œuvre :

1. Habitat - Logement
2. Mobilité - Transports
3. Agriculture, Biodiversité et alimentation
4. Economie, Déchets et Nouvelles énergies

Ces ateliers thématiques ont permis d'établir un pré-programme d'actions, qui a ensuite fait l'objet d'arbitrages et de priorisation par les élus. Le programme issu de ces discussions a alors été affiné (techniquement, juridiquement, budgétairement...) avec les partenaires institutionnels et les services de la Communauté de Communes pour être traduit sous forme de fiches-actions opérationnelles.

Un comité de pilotage PCAET constitué des membres du Bureau communautaire a suivi l'ensemble de la démarche et validé chaque étape d'élaboration du PCAET.

Le bilan de concertation joint au dossier détaille la méthodologie déployée par la Communauté de communes Bassée Montois pour concerter les parties prenantes et co-construire sa démarche.

3. Arrêt de projet

Le PCAET de la Communauté de communes Bassée Montois s'articule autour de 6 axes d'actions thématiques :

- Axe 1 : Un habitat éco-rénové
- Axe 2 : Une agro-vallée durable
- Axe 3 : Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, eau)
- Axe 4 : Un territoire accessible et une mobilité plus propre
- Axe 5 : Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets
- Axe 6 : Un développement des énergies renouvelables

Déclinés par 18 orientations et 43 actions

Si le Plan Climat est conçu pour 6 ans (2022-2027), les objectifs qu'il doit poursuivre sont définis sur une trajectoire plus longue.

L'ambition de la Communauté de communes Bassée Montois grâce à l'établissement de son PCAET est donc de permettre :

- Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 36% d'ici 2030 et de 85% d'ici 2050 par rapport à 2015
- Une légère augmentation de la séquestration carbone qui représentera 100% des émissions du territoire d'ici 2031
- Une baisse des consommations d'énergie de 24% d'ici 2030 et de 60% d'ici 2050
- Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable du territoire d'ici 2030 pour atteindre 32% des consommations d'énergie

4. Les prochaines étapes

Conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, le PCAET de la Communauté de communes Bassée Montois est soumis à l'évaluation environnementale. Il sera transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) qui dispose de trois mois pour rendre un avis.

Conformément aux articles R229-54 du Code de l'environnement, le projet de plan sera transmis au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil régional. Ces autorités disposent alors d'un délai de deux mois pour rendre leur avis. Ces avis sont réputés favorables au terme du délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

Le projet de PCAET arrêté sera également déposé sur la plateforme informatique de l'ADEME.

A l'issue de la consultation de la MRAE, du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional, une consultation publique d'une durée de 30 jours sera organisée conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

La population en sera informée par affichage dans les 42 mairies, et par voie de publication locale, ainsi que par un avis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes Bassée Montois, quinze jours avant l'ouverture de la participation du public.

A l'issue de ces démarches, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, pourra être approuvé en Conseil Communautaire. La délibération prise fera l'objet d'un affichage dans toutes les mairies membres de la Communauté de communes Bassée Montois ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Bassée Montois durant un mois.

Le PCAET doit réglementairement être mis à jour tous les six ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation défini.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de tirer le bilan de la concertation, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- arrête le projet de PCAET, intégrant le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions du PCAET approuvé en bureau communautaire du 17 mai 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à soumettre ce projet de PCAET aux consultations de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, aux Personnes Publiques Associées, ainsi qu'au public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et lié à la finalisation de la procédure d'élaboration du PCAET.

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 31/05/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 07/06/2022

Le président
Roger DENORMANDIE



Atelier n° 1

d'élaboration du programme Plan Climat de la Communauté de communes Bassée Montois

Thème bâtiment / habitat

Réunis le 04 / 05 / 2021, les participants au Club Climat ont fait les propositions suivantes.

Sensibiliser les propriétaires à la rénovation de leur logement et aux bons usages

- Editer un guide très concret de la rénovation énergétique, permettant à chacun de s'orienter entre les différentes techniques, les différentes aides, les différentes certifications, les différents acteurs pouvant accompagner les habitants. Présenter aussi les bons usages et les bons gestes climatiques dans le logement. Mettre ce guide en ligne.
- Editer un Guide du chauffage, mettant en lumière les avantages financiers et climatiques des différents types de chauffage – y compris solaire thermique – ainsi que des aides auxquelles on peut prétendre lors du changement de son installation (notamment : Fonds Air Bois).
- Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement. Notamment :
 - Etudier la possibilité de réaliser une thermographie aérienne, par drone – et informer les habitants dont les logements semblent nécessiter une rénovation énergétique.
 - Travailler avec les fournisseurs d'énergie, afin de cibler précisément les zones de « surconsommation » énergétique. Croiser ces données avec l'âge des habitations, afin de bien cerner les zones où intervenir.
 - Dans ces zones, organiser des visites de quartier offrant à chacun la possibilité de bénéficier d'un pré-diagnostic énergétique, à l'aide de caméras thermiques.
 - Organiser, si possible, des visites de bâtiments « modèles ».
 - Mettre en place dans chaque commune un « référent » Climat, formé, capable d'orienter les habitants vers les différents acteurs de la rénovation, et de les inviter aux ateliers « Tu Perds Watt » - voir ci-après.
 - Interroger chaque ménage (par questionnaire boîité), afin d'identifier tous ceux qui pourraient être intéressés par une démarche d'amélioration de leur bâti, et les orienter sur les ateliers « Tu Perds Watt » - voir ci-après.
- Lancer des concours inter-habitants sur l'habitat (ex : « Familles à énergie positive »).
- Lors de ces différentes occasions, inviter les habitants intéressés à agir, en leur distribuant le Guide de la rénovation, et en les orientant vers le conseiller de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20230525-D_2023_3_2-DE

- Dans les différentes communes, proposer aux habitants des « Ateliers Tu Perds Watt » pédagogiques pour faciliter leur approche de la rénovation de leur logement, et améliorer leurs usages, en insistant sur les économies monétaires qu'ils peuvent en tirer.
 - Présenter aux participants les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre. Les diagnostics qui peuvent leur être utiles, les acteurs qui peuvent les aider dans leurs démarches.
 - Aider les gens à mieux apprécier leurs dépenses énergétiques, et leurs factures.
 - Former les gens à l'usage du compteur Linky, afin qu'ils puissent mieux suivre leurs consommations électriques.
 - Leur fournir des données statistiques, permettant d'évaluer les consommations énergétiques moyennes par volume et par type d'habitation.
 - Présenter les bons gestes et les bonnes pratiques afin de réduire les consommations d'énergie dans l'habitat.
- Présenter dans les journaux municipaux des dossiers pratiques « Energie et Habitat », réalisés au niveau communautaire.
 - Réaliser des expositions itinérantes reprenant ces dossiers pratiques.
 - Organiser dans le même temps des opérations de sensibilisation des scolaires.

Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation

- Renforcer la communication sur les acteurs pouvant accompagner la rénovation énergétique. Mieux faire connaître l'existence :
 - des conseillers « Faire »,
 - de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) du département,
 - du conseiller travaillant pour la Communauté de communes.
 - Du CAUE.
- Si besoin, renforcer les capacités d'intervention du conseiller travaillant pour la Communauté de communes.
- Conventionner avec la PTRE, et mettre en place avec le conseiller communautaire des permanences « rénovation » sur le territoire.
- Travailler avec le CAUE, afin de mettre en place des accompagnements « de terrain » pour les propriétaires s'engageant dans une rénovation.
- Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti.
 - Editer un Guide des entreprises RGE présentes sur le territoire.
 - Travailler avec la Chambre des Métiers pour organiser des groupements d'artisans réellement qualifiés en matière énergétique, et orienter les habitants vers ces professionnels.
 - Etudier la possibilité de proposer une Charte d'engagements à ce professionnels RGE.
 - Notamment : insister sur la nécessité de considérer la rénovation « globalement » en prenant en compte le bilan carbone des matériaux employés ; et favoriser les produits locaux et **bio-sourcés**.
 - Etudier la possibilité d'offrir des « achats groupés » pour la rénovation des logements – et accompagner cette offre par la mise en place d'un système de maîtrise d'œuvre.



Inciter les propriétaires à se lancer dans la rénovation énergétique - y compris les bailleurs

- Étudier la possibilité d'exonérer partiellement de la taxe foncière les propriétaires ayant engagé des travaux d'amélioration des logements.
- Mettre en place un Permis de louer, intégrant un volet climatique et environnemental.

Lutter contre la précarité énergétique.

- Travailler avec les bailleurs sociaux pour former leurs locataires aux économies d'énergie et aux bons gestes, ainsi que pour les encourager à assainir et isoler leurs logements.
- Initier des opérations de rénovation en auto-construction ou en partenariat avec les artisans (ex : les opérations « Isole Toit – Mais pas tout seul » mis en place par les Parcs Naturels).

Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public.

- Faire intervenir, avec le SDESM, un Conseiller en économie partagée.
- Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores.
- Engager, avec le SDESM, un « Plan Lumière » au niveau communautaire et communal, visant à réduire fortement l'ensemble des consommations liées à l'éclairage public.
- Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique – et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.
- Favoriser les matériaux locaux et biosourcés dans les futures constructions publiques.

Atelier n°2

d'élaboration du programme Plan Climat de la Communauté de communes Bassée Montois

Thème mobilité - transports

Réunis le 10 / 05 / 2021, les participants au Club Climat ont fait les propositions suivantes.

Réduire les obligations de se déplacer

- Créer des tiers-lieux qui soient tout à la fois des lieux de rencontres, d'échanges, d'ateliers de recyclage et de coworking.
- Favoriser le télétravail auprès des entreprises et des administrations - notamment dans les services communaux et communautaires.
- Inciter les producteurs locaux à installer des distributeurs automatiques partagés, au centre des villages – et favoriser l'emplacement de ceux-ci.
- Créer un Centre d'accès aux différentes administrations, qui serve de guichet unique de proximité des services publics - et permette ainsi de réduire les déplacements.
- Mettre en place, dans chaque Mairie, un ordinateur en accès public et une assistance, afin de permettre aux personnes éloignées de l'informatique d'avoir accès à Internet, et de réduire ainsi la fracture numérique.
- Mener une étude sur l'offre et les besoins du territoire en matière de télémédecine.

Rendre plus efficaces les transports en commun, notamment en facilitant l'intermodalité

- Réorganiser les trajets et les horaires de certaines lignes de bus, afin que leur desserte corresponde mieux aux cadences des trains.
- Rendre payant le stationnement autour des gares, afin de rendre le déplacement en transports en commun plus attractifs.
- Réduire le coût du Pass Navigo pour les jeunes, en apportant une aide aux familles dont les enfants doivent prendre les transports pour leurs études.

- Développer davantage les Transports en Commun

Réduire les pollutions automobiles

- Promouvoir fortement l'écoconduite, par un Plan de sensibilisation fort s'adressant à tous les acteurs.
 - Note ETIK-PRESSE : moyens possibles, déjà mis en place dans d'autres territoires :
 - ✓ Offrir des formations à l'écoconduite à tous les personnels territoriaux.
 - ✓ Afficher des messages en faveur de l'écoconduite sur les véhicules municipaux et de la Communauté.
 - ✓ Offrir aux habitants des autocollants en faveur de l'écoconduite, afin qu'ils les placent sur leur véhicule.
 - ✓ Organiser des campagnes d'information – sensibilisation répétées, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la Communauté et des communes.
 - ✓ Mettre en ligne sur le site de la Communauté des logiciels et des vidéos pédagogiques sur l'écoconduite.
 - ✓ Offrir des formations écoconduite aux habitants volontaires – notamment à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement ».
 - ✓ Agir avec les entreprises, pour qu'elles offrent également des formations écoconduites à leurs salariés.
 - ✓ Travailler avec les assurances pour réduire le coût de ces formations, pour les habitants, les entreprises et pour la Communauté.
 - ✓ Organiser régulièrement des « Concours d'écoconduite ».
 - ✓ Organiser des formations auto-conduites dans les collèges.
- Rendre les flottes automobiles communales et intercommunales moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc.
- Etudier la possibilité de remplacer les bus actuels par des véhicules plus « propres ».

Lutter contre la voiture solo ; favoriser le covoiturage et les solutions alternatives

- Etudier la création de nouvelles aires de covoiturage.
 - Etudier la possibilité de relier les aires de covoiturage à des réseaux de bus, et à des réseaux cyclables, en y installant des parkings vélos sécurisés.
 - Informer le grand public sur les sites de covoiturage déjà existants.
- Etudier la possibilité de mettre en place sur le territoire des lignes de « covoiturage-autostop sécurisés de type « Rézo Pouce » (voir <https://www.rezopouce.fr>)
- Etudier la possibilité d'installer dans chaque village un véhicule électrique mis à la disposition de tous, sur la base d'un système de réservation simple.



Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la
Communauté de communes Bassée Montois



- Informer les habitants sur les possibilités d'autopartage entre particuliers, et soutenir les initiatives en la matière.
- Tenter d'initier des ramassages scolaires alternatifs en étudiant avec les écoles et les associations de parents d'élève la possibilité de mettre en place des « transports scolaires doux » (pédibus, vélobus, ~~taxibus, hippobus...~~)

Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux

- Améliorer et développer le réseau cyclable sur le territoire, à travers un grand Plan Vélo.
 - Travailler avec le département pour que chaque réfection de voirie s'accompagne de la création de pistes cyclables.
 - Réaliser une cartographie et un audit des chemins pouvant s'intégrer au réseau cyclable.
 - Réaménager les voies communales.
 - Réaliser des liaisons douces à l'intérieur des villages.
 - Développer des « Zones de rencontre partagées » en cœur de bourgs.
 - Installer des garages vélos sécurisés auprès des gares, dans les écoles et aux abords immédiats des arrêts des transports scolaires.
- Valoriser l'usage du vélo, pour le Climat et pour la santé.
- Sensibiliser fortement les automobilistes, afin qu'ils respectent davantage les cyclistes.

Atelier n° 3

d'élaboration du programme Plan Climat de la Communauté de communes Bassée Montois

Thème : Agriculture, biodiversité et alimentation

Réunis le 18 / 05 / 2021, les participants au Club Climat ont fait les propositions suivantes.

Encourager et soutenir la mutation vers une agriculture moins émettrice de gaz à effet de serre

- Soutenir toutes les expériences de formation et de démonstration des agriculteurs, pouvant faciliter leur passage à une agriculture bio ou plus respectueuse de la richesse des sols.
- Soutenir les acteurs compétents, pouvant accompagner les agriculteurs dans la transition vers d'autres pratiques.
- Soutenir toutes les exploitations désireuses de s'engager dans une MAEC (Mesure agro-environnementale et climatique).
- Soutenir financièrement les agriculteurs désireux de réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation - et dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...)
 - y compris : Cap'2er (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants), pour les éleveurs
- Soutenir financièrement les exploitations s'engageant dans une transition environnementale (Techniques de conservation des sols, bio, etc.).
 - Subvention des couverts, des semences expérimentales...
- Etudier la possibilité d'engager une personne en stage, chargée d'analyser les expérimentations réalisées sur différentes plateformes agricoles.
- Encourager les cultures locales pouvant produire des matériaux biosourcés pour l'habitat écologique.

Favoriser la biodiversité, res accroître la capacité de séq territoire

- Encourager le développement des haies et leur entretien.
 - Encourager chaque commune à organiser une concertation avec les agriculteurs pour discuter des haies à maintenir, les informer des aides régionales pour créer des haies, des opportunités et des obligations (entretien).
 - Encourager la valorisation énergétique des haies.
 - Encourager les communes et les citoyens à planter des haies sur les parcelles communales – comme puits de carbone, mais aussi comme véritables niches écologiques.
- Faciliter le dialogue entre les associations naturalistes, les communes et les agriculteurs, afin de mieux préserver la faune sauvage.
 - Etudier la possibilité de développer des jachères servant d'abris à la biodiversité.
 - Subventionner les associations naturalistes, afin de nourrir la connaissance en matière de biodiversité, et d'étoffer le dialogue engagé avec les agriculteurs et les communes.
- Editer un « Calendrier vert », notamment à destination des communes, des propriétaires de jardin et des agriculteurs, indiquant à quelles dates les différents travaux peuvent être effectués, si l'on veut mieux préserver la biodiversité.
- Mettre en place un fauchage tardif, sur toutes les zones enherbées des communes.
 - Valoriser ce fauchage tardif et ses bienfaits pour la biodiversité par une communication active.
- Etudier la possibilité de créer une nouvelle Réserve naturelle, entre Hermé et Melz-sur-Seine.
- Viser une artificialisation zéro du territoire.

Mieux gérer la ressource en eau et les zones humides, dans la perspective du changement climatique

- Développer avec les différents acteurs du secteur un Plan Eau, à l'échelle du territoire, permettant de mieux gérer la ressource, dans la perspective du changement climatique.
- Inscrire une obligation de récupérer l'eau pluviale dans le PLUI.
- Communiquer largement sur les aides offertes par le département pour la restauration des mares communales.

- En parallèle de la replantation de haies : soutenir l'agroforesterie et toutes les mesures permettant une meilleure gestion de l'eau et des sols.

Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, et favoriser les circuits courts.

- Développer une véritable stratégie territoriale sur ces thématiques, en mettant en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour se doter d'un ensemble de mesures cohérentes.
- Mettre en place une cuisine centrale, pour les cantines scolaires.
 - Imposer au prestataire gérant la cantine de s'approvisionner largement en produits locaux et/ou bio.
- Développer un maraîchage communal pour alimenter les cantines centrales, les écoles et les établissements publics.
 - Recenser l'ensemble du foncier communal pouvant être utilisé en zone de maraîchage.
 - Tenter de développer les exploitations maraîchères. Soutenir les producteurs s'engageant dans cette démarche.
- S'appuyer notamment sur les expériences menées par la Ferme collective de Toussac, et sur les formations qu'elle peut offrir.
- Mieux faire connaître les producteurs locaux, en éditant un guide les mettant en valeur.
- Etudier avec les producteurs locaux la possibilité de collecter leurs produits, pour renforcer leur offre sur le territoire.
- Réaliser un programme ambitieux d'éducation à l'alimentation durable et l'alimentation équilibrée, notamment auprès des scolaires.
- Encourager les établissements et les cuisiniers de la restauration collective, mais aussi les habitants, à travailler sur la composition de menus plus respectueux de l'environnement (moins de viande, moins de gaspillage alimentaire, plus de bio et de local).
- Organiser des formations et des rencontres ludiques autour de la cuisine au service de la Planète.
- Organiser des visites pédagogiques et gourmandes, pour les habitants, dans les exploitations agricoles et maraîchères.

Mieux gérer les déchets

- Organiser une collecte des déchets fermentescibles, notamment à destination du méthaniseur.

- Rechercher des soutions efficaces pour le traitement des déchets en « filiro » amiantés.
- Rendre les déchetteries plus accessibles.
- Etudier la possibilité de mettre en place une déchetterie mobile, notamment à destination des personnes âgées.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID.: 077-200040251-20230525-D_2023_3_2-DE

Atelier n°4

d'élaboration du programme Plan Climat de la Communauté de communes Bassée Montois

Thème : Economie et Nouvelles énergies

Réunis le 25 / 05 / 2021, les participants au Club Climat ont fait les propositions suivantes.

Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat.

- Initier et soutenir la création d'un réseau ou d'un Club RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) des acteurs économiques du territoire.
 - Travailler avec la Chambre de commerce et d'Industrie, l'Ademe, la région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique.
 - Créer un poste interne à mi-temps d'ambassadeur économique du climat ; afin ce dernier :
 - Contacter les entreprises locales,
 - Sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques, et aux économies possibles,
 - Recenser les entreprises les plus engagées, et les inciter à travailler en partenariat avec les autres entreprises,
 - Soutienne et accompagne la mise en place d'un Club RSE local.
- Offrir aux entreprises la possibilité de réaliser un bilan carbone à moindre coût, assorti de préconisations - et les accompagner dans leur mise en œuvre.
 - Soit grâce aux plateformes gratuites existantes,
 - Soit en contractant avec un bureau d'études, de telle sorte que les entreprises puissent bénéficier d'un bilan carbone personnalisé, à coûts mutualisés,
 - Soit avec la CCI, qui offre un accompagnement à la réduction des consommations de fluides pendant un an via la formule « TPE&PME gagnantes à tous les coûts » (voir : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/tpe-pme-gagnantes-sur-tous-les-couts#:~:text=%C2%AB%20TPE%26PME%20gagnantes%20sur%20tous%20les,r%C3%A9duire%20de%20r%C3%A9aliser%20des%20%C3%A9conomies.>)
- Informer et soutenir les entreprises souhaitant s'engager dans une action climatique.
 - Informer ces acteurs des aides auxquelles elles ont droit pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables (Climaxion, etc.),

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Chor. d'investissements et l'ensemble de leur transition

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

Publié le 31/05/2023

- Les accompagner dans leur transition énergétique, avec l'aide éventuelle de leur transition énergétique.
- Aider les entreprises locales à développer une économie circulaire à l'échelle du territoire, via le réseau créé sur le territoire.
- Sensibiliser les entreprises, et notamment les commerces, au respect de la loi sur l'extinction nocturne des enseignes, des bureaux et des magasins – et étendre cette sensibilisation à l'éclairage des parkings de la grande distribution.
 - Rappel : L'arrêté du 25 janvier 2013 précise que les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après leur fin d'occupation. Les illuminations des façades des bâtiments doivent attendre le coucher du soleil et s'arrêter au plus tard à 1 heure du matin. Les éclairages des vitrines doivent être suspendus entre 1h et 7h du matin. L'arrêté du 30 janvier 2012 précise par ailleurs que la publicité et les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1 heure et 6 heures.

- Limiter les impacts carbone des Zones d'activité, en favorisant la mutualisation et l'économie circulaire.
 - Effectuer un bilan carbone des Zones d'Activités et mettre en place des actions pour réduire les impacts.
 - Faire des zones d'activité des zones d'excellence environnementale.
 - Initier des Plans de déplacement inter-entreprises dans les restaurants ZA
 - Inciter les entreprises à développer les services mutualisés (restauration, bureaux et salles de réunion partagés, véhicules partagés, etc.)
- Travailler avec la Chambre des Métiers pour mettre en place une opération Eco-Défi
 - Voir par ex. <https://www.crma.bzh/crma-bretagne/eco-defis-des-commerçants-et-artisans>
- Valoriser les efforts engagés par les entreprises locales.
 - Organiser des visites grand public des entreprises les plus engagées,
 - Communiquer sur leurs efforts dans les médias de la Communauté de communes, etc.

Agir pour une mutation énergétique du secteur industriel et commercial

- Sur la base du cadastre solaire réalisé par la Région, et avec le SDESM, contacter les communes, les entreprises – et les exploitants agricoles - dont les bâtiments, les parkings et les terrains peuvent héberger des équipements photovoltaïques, et leur proposer des solutions adaptées.
- Inciter les entreprises venant s'installer sur le territoire à intégrer dans leurs bâtiments des équipements « nouvelles énergies ».
 - Faire en sorte que les entreprises choisies pour les futures ZA soient le plus possible neutres en carbone ; végétalisation, panneaux solaires et pourquoi pas méthanisation.

Mieux gérer les déchets des particuliers et des professionnels, pour en réduire l'impact carbone

- Lancer un Plan de prévention local de déchets (PLPD). Notamment :
 - Sensibiliser les entreprises, les particuliers, les collectivités et les particuliers à une politique de réduction des déchets et de recyclage.
 - Sensibiliser le public et les scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Développer la méthanisation des déchets agricoles et alimentaires.
- Améliorer la communication sur le tri et le recyclage des déchets notamment sur l'élargissement des consignes.
- Agir pour une meilleure collecte des déchets fermentescibles, à destination d'un méthaniseur (y compris des déchets des différents acteurs de la restauration) ; et une extension du tri.
- Organiser des vides greniers récurrents.
- Etudier la possibilité de mettre en place un « Repair Café »

Développer un tourisme vert, pour une valorisation responsable du territoire

- Créer sur le territoire des boucles cyclables permettant de valoriser le patrimoine de la Bassée et du Montois, et de soutenir le commerce et la restauration locale.
- Créer des zones de « tourisme nature », mettant en valeur le patrimoine naturaliste du territoire (notamment : carrières, bords de Seine).
- Agir pour développer l'offre de gîtes « verts » de grande capacité, dans les vieux bâtiments

Sensibiliser le territoire, et développer le solaire thermique et photovoltaïque

- Editer et distribuer des guides pratiques, répondant aux questions diverses que peuvent se poser les habitants (bilan carbone des panneaux solaires, durée de vie, coût, rentabilité, problèmes de pose, aides de l'Etat, etc.), et présentant les labels et certification, ainsi que les artisans labellisés du territoire.
- Dans le cadre de la dynamique à engager avec les entreprises (voir : Economie locale), et sur la base du cadastre solaire déjà réalisé, contacter et sensibiliser toutes les entreprises – et les agriculteurs - dont les toitures et/ou terrains semblent pouvoir accueillir des panneaux solaires.
 - Soutenir les agriculteurs s'engageant dans des projets photovoltaïques.
- Faire connaître le cadastre solaire, déjà réalisé par la région, et permettre à chaque ménage de situer ainsi le potentiel solaire de leur habitation.
- Travailler avec les artisans labellisés, afin qu'ils puissent présenter une offre crédible et sérieuse, et créer un groupe d'experts bénévoles, capables d'accompagner les habitants et les acteurs dans la définition de leurs projets solaires.
- Installer des équipements solaires sur toutes les toitures de bâtiments publics qui s'y prêtent (en tenant donc compte de leur orientation, leur résistance, l'environnement patrimonial, etc.)
- Etudier la possibilité de créer des centrales solaires flottantes sur les gravières.

Valoriser la biomasse

- Conduire une étude sur le potentiel de la biomasse, notamment en favorisant la collecte des fermentescibles.
- Développer des aides au remplacement des chauffages bois de mauvaise qualité
 - Intégrer le dispositif national du Fonds Air Bois, et attribuer une aide financière aux particuliers remplaçant leurs vieux poêles et cheminées par des équipements « Flamme verte 7 étoiles ».
- Travailler avec les propriétaires forestiers, et favoriser des regroupements, afin qu'ils puissent mieux entretenir et valoriser leurs bois en bordure de voirie – comme c'est leur obligation.

Mieux évaluer les potentiels du territoire, et jouer sur l'ensemble des nouvelles sources d'énergie

- Conduire une étude précise sur le potentiel hydroélectrique, et développer des projets concrets (notamment : sur les barrages de la Seine).
 - S'appuyer sur l'étude du SDESM, sur les cours d'eau non navigables.
- Etudier la possibilité de développer des projets de petit éolien, appuyés sur un financement participatif local et la SEM mise en place par le SDESM.
- Conduire une étude sur le potentiel géothermique, et promouvoir tous les projets de cette nature, notamment pour le chauffage des bâtiments publics.
- Travailler avec les entreprises pour étudier tous les potentiels, en matière de récupération de chaleur.

Retours de la consultation numérique du public

Bonjour Madame,

Je reviens vers vous dans le cadre de la consultation du public suite au projet PCAET. J'ai noté l'information selon laquelle, un projet de parking relais avec la gare de Longueville était envisagé sur la commune de Gouaix. De mon point de vue ce choix ne présente pas un grand intérêt pour plusieurs raisons.

Tout d'abord une liaison par car (ligne 3 Cars Moreau) existe déjà (fiche jointe) et permet aux usagers de se rendre à la gare SNCF de Longueville. Bien entendu, nous pourrions toujours entendre quelques remarques sur les horaires mais il faut reconnaître que cette ligne a le mérite d'exister et qu'elle fonctionne plutôt bien.

Ensuite, il faut aussi comprendre que certains habitants de Gouaix (et aussi d'autres communes) souhaitent se rendre à Provins, qui est la plus grande ville et la plus proche de la région. Je pense en premier lieu aux usagers des transports en commun qui veulent se rendre en gare de Provins, non seulement pour prendre le train mais aussi pour emprunter la gare routière. Je rappelle à cette occasion que les lignes 47 (Melun RER D et R) et 50 (Chessy RER A) Seine et Marne Express rencontrent un succès incontestable. A ce jour, il n'y a pas d'autre alternative que d'aller à Provins en voiture pour emprunter ces cars.

D'autre part, nous pouvons aussi admettre que les gens souhaitent se rendre à Provins pour d'autres raisons : courses, rendez-vous médical, cinéma, restaurant, vétérinaire, librairie etc... Cette ville est la "locomotive" du secteur.

A ce jour l'offre de transport à la demande pour aller à Provins est inadaptée et incomplète.

La topographie du terrain entre Gouaix et Provins étant assez accidenté par la RD1 (Soisy Bouy, Châlautre la Petite) c'est la raison pour laquelle à ce jour je préconise l'étude de faisabilité d'une aire de covoiturage sur la commune de Hermé. La route (RD18) entre Hermé et Sourdun est beaucoup plus praticable.

Pourquoi Hermé me direz-vous ? Je raisonne dans une globalité en constatant que les communes de Hermé, Gouaix, Villiers sur Seine, Noyen sur Seine, Le Port Montain, Blunay, Melz et même Fontaines-Fourches rencontrent toutes le même problème. Il y a une solution pour se rendre à Longueville mais aucune pour aller à Provins.

Ces communes représentent environ 3700 habitants potentiellement concernés et Hermé n'est qu'à 11 kms de la gare de Provins.

Les exemples de réussite ne manquent pas sur le secteur : Pézarches, Maison-Rouge, Jouy le Chatel (projet) entre autres...mais pour qu'une aire covoiturage fonctionne bien il est indispensable qu'elle soit desservie par les transports en commun. De plus aujourd'hui, nous pouvons les rendre attractives avec des places de parking matérialisées, des abris bus, de la connexion wifi, des bornes de recharges pour véhicules électriques, de la vidéo surveillance, un éclairage économique etc...

J'ai fait le constat qu'à ce jour la ligne 12 (Procars fiche jointe) Provins / Sourdun effectue un trajet très court, environ 8 kms en faisant une boucle entre la gare de Provins et l'internat d'excellence de Sourdun. La solution que je préconise est de prolonger ce tracé par la RD18A (Blunay) puis la RD18 (Hermé) puis la RD78 (Sourdun)

Vous trouverez en pièce jointe un schéma de ce tracé.

Il est évident que je suis disposé à m'investir sur ce projet aux côtés de Mr Delannoy et les différents interlocuteurs comme le Département, la CC du Provenois, la Mairie de Sourdun, Ile de France Mobilités, le SDESM. Ce projet me tient à cœur, car il peut permettre à quelques communes de sortir d'un certain isolement et à de nombreux administrés de se déplacer sans utiliser leur véhicule personnel, le Pass Navigo ou le Navigo Easy étant suffisant.

En espérant que mon projet saura retenir l'attention des membres du conseil communautaire, je demeure à votre disposition.

Bien cordialement.

Dominique Bosse

Conseiller municipal et référent PCAET

Bonjour Madame, Monsieur,

Suite à une consultation sur le site de la Commune d'Hermé, une rubrique a attiré mon attention concernant l'Avis de consultation du public PCAET du Bassée Montois.

Je trouve très bien que le PCAET capte l'attention de tous les habitants des communes appartenant à la Communauté de Commune du Bassée Montois ; qu'ils puissent faire des demandes et apporter des solutions, afin d'améliorer le quotidien et le bien-être de ses habitants.

Cela fait 10 ans que j'habite à Hermé et pendant toutes ces années que j'étais en activité, j'étais moins soucieuse des différents problèmes de ma commune rurale du fait que j'allais travailler en voiture, je partais très tôt le matin et je rentrais très tard le soir. Actuellement, je suis sans activité j'aimerais aller assez régulièrement à Provins afin que je puisse faire toutes mes démarches médicales et faire mes courses. Ayant qu'un seul véhicule pour moi et mon mari, j'aimerais pouvoir m'y rendre à Provins mais malheureusement il n'y a pas de transport pour s'y rendre. Vous allez me dire qu'il y a les transports à la demande. Effectivement quand on regarde sur le site de la C.C. du Bassée Montois, je trouve que le circuit est très limité. Les jours proposés le mercredi et vendredi pour aller à BRAY SUR SEINE, cela ne m'intéresse pas car c'est trop loin et j'ai pour l'habitude de faire mes démarches à Provins qui est plus près de chez moi. Ensuite, on nous propose mardi et jeudi pour aller à PROVINS, c'est très bien sauf que temps est très limité (1h30) entre l'arrivée et le départ. Quand j'ai des rendez-vous sur les autres jours de la semaine, il faudra me dire comment je peux faire... !!!

Alors ma question est la suivante, serait-il possible d'avoir une liaison au quotidien venant de Provins - Melz sur Seine et Hermé afin d'éviter des déplacements en voiture particulière qui deviennent très couteux compte tenu du prix du carburant aujourd'hui et éviter l'isolement de nos communes.

En vous remerciant par avance pour la suite favorable à ma demande.

Bien cordialement.

--

Nathalie BOSSE

Bonsoir,
Veuillez trouver ci-joint mes modestes propositions. Je reste à votre entière disposition si ces écrits ne sont pas suffisamment clairs

Développer l'offre de transport en commun

La ligne de bus n°12 Provins<-> Sourdu

Ne serait-il pas possible de **dévier quelques bus le matin et le soir** sur le retour de Sourdu à Provins en les faisant passer par les hameaux de Blunay et la commune d'Hermé. Cette solution permettrait à des habitants de ces 2 communes de disposer d'un moyen de transport en commun pour rejoindre Provins qui est un véritable pôle d'activités

La ligne de bus n°3 Fontaines-Fourches <-> Longueville

Cette ligne du bus historique a été conçue pour, le matin, emmener les gens travailler à Paris et le soir les ramener chez eux. Cette ligne est précieuse pour les utilisateurs actuels.

Le Matin c'est un flux à sens unique. Le soir idem.

Je propose que, le matin certains bus de cette ligne fassent le trajet en sens inverse de Longueville à Fontaines-Fourches et permettent à des habitants de ces communes de disposer d'une offre de transport pour aller d'une commune à une autre.

Même proposition pour le soir.

Protéger la biodiversité et développer un tourisme vert

Une zone à protéger

Dans le prolongement Est de la réserve nationale de Gouaix, sur le territoire de la commune d'Hermé, entre la Grande Noue d'Hermé et le canal de Beaulieu, cet espace est particulièrement riche et sert de corridor écologique. Les bords de la Grande Noue d'Hermé et de la Vieille Seine, lorsqu'ils sont entretenus offrent de très beaux parcours de promenade qui pourraient être valorisés dans une démarche de promotion d'un tourisme vert.

Fauchage tardif

La Communauté de communes pourrait inciter les communes à réaliser des fauchages tardifs pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

ENR

Je ne vois rien ou je suis passé à côté. Il me semble que la **Géothermie Très Basse Energie** dispose d'un potentiel important sur notre territoire.. L'ADEME, le SDESM et la Région mettent cette solution en avant. Notre territoire pourrait investir dans cette source d'énergie à l'occasion de constructions ou de rénovations de bâtiments.

Je propose que notre territoire contribue pleinement à l'**éolien** en se fixant un objectif d'un champ minimal d'éoliennes. Les éoliennes sont compatibles avec le développement d'un tourisme vert.

Cordialement
Ghislain BOURBONNEUX
3ème Adjoint au maire
Commune d'Hermé

Réponse :

La Communauté de Communes Bassée-Montois mise sur le développement de ses réseaux de transport au sein de son territoire en prenant part au nouveau marché mis en place par Ile-de-France Mobilité qui voit le renforcement des lignes de bus et du transport à la demande pour les intercommunalité du Provinois, de la Brie Nangissienne et de la Bassée-Montois.

Aussi, un mail de retour a été envoyée aux contributeurs de la consultation de la commune d'Hermé afin de leur indiquer les enjeux de ce marché et de les renvoyer vers le site d'Ile-de-France Mobilité pour plus de détails sur ce marché.

Cette réponse sera aussi renforcé par le lancement du plan de communication effectué par Ile-de-France Mobilité sur ce nouveau marché dès le 1^{er} juin 2023. Ce plan de communication associera les réseaux sociaux pour les nouveautés de ce réseau mais aussi une vaste campagne au travers des sites d'Ile-de-France Mobilité et de la Communauté de Communes ou les relais d'informations qui seront adressées aux communes tels que les affiches ou les flyers.



PCAET Bassée-Montois – consultation du public

Avis de l'AGRENABA – février 2023

Avis général

La prise en compte dans le PCAET des questions liées à l'environnement et l'écologie paraît insuffisante au regard des enjeux actuels et futurs. La protection de l'environnement sur le territoire de la Bassée-Montois doit faire l'objet d'objectifs ambitieux et d'actions concrètes et réelles. La biodiversité de la Bassée et du Montois, qu'il s'agisse d'espaces naturels protégés ou non, présente une richesse très importante et bien que des mesures soient déjà mises en œuvre pour sa préservation sur une partie du territoire, de nombreuses actions restent à mener. Les objectifs affichés ne sont pas assez ambitieux pour faire face aux enjeux liés à la crise climatique, et sont en-dessous des attentes. La prise en compte de la biodiversité dans son ensemble paraît assez minoritaire, alors qu'elle devrait être une question de fond et un sujet transversal dans tous les aspects du PCAET.

Il ne s'agit pas ici de se focaliser sur les espaces protégés déjà présents ou sur les espèces (faune et flore) à enjeux, mais bien sur la biodiversité dans son ensemble, qu'elle soit « ordinaire » ou « exceptionnelle » et sa prise en compte dans toutes les sphères de la société et des activités présentes sur le territoire. Il manque de réel objectifs opérationnels en faveur de la protection de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

De forts enjeux concernent notamment l'artificialisation des sols et le rôle des espaces naturels et semi-naturels dans la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources (notamment l'eau) et les enjeux de santé publique.

Des remarques spécifiques ont été faites pour plusieurs documents du PCAET, et notamment pour la stratégie territoriale et le programme d'actions. Elles sont détaillées ci-dessous.

Remarques spécifiques

Diagnostic partie 1 – technique

Dans le chapitre 2 (climat), point n°1 (sols et agriculture), il serait pertinent de se baser sur des données plus récentes que 2012, car cela constitue un manque d'information de 10 ans maintenant. Les données Corine Land Cover de 2018 sont normalement disponibles.

Par ailleurs, dans cette partie, la distinction entre les différents types de milieux naturels induit peu de diversité au regard des différents habitats présents en Bassée (il est simplement précisé « forêts et milieux semi-naturels »).

Diagnostic partie 2 – approche thématique et enjeux du territoire

Page 10 : mise à grand gabarit de la Seine

Point de vigilance sur l'impact environnemental d'un tel projet.

PCAET Bassée-Montois – avis AGRENABA – consultation du public – février 2023

Page 21 : extinction de l'éclairage nocturne

Préciser l'importance de cette mesure pour la biodiversité ainsi que la santé humaine, pas seulement pour les coûts énergétiques et financiers.

Page 32 : séquestration de carbone forestière

Un point de vigilance est émis ici sur le parallèle fait rapidement entre l'exploitation forestière et la séquestration du carbone par les forêts : les forêts naturelles (habitat de forêt alluviale notamment) présentes en Bassée jouent un rôle très important dans la séquestration du carbone et la régulation du climat sur le territoire. Il paraît important de ne pas inciter au développement d'une sylviculture intensive, en particulier si elle est basée sur les peupliers. Le rôle des forêts naturelles est conséquent et des mesures doivent être prises pour leur préservation. Dans le cadre de la sylviculture, il est également important de prendre en compte la biodiversité dans ce type d'activité (pas de coupe à blanc, vigilance sur la période d'intervention ...).

Page 33 : produire une énergie locale

Photovoltaïque : un enjeu actuel important concerne l'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur les anciens plans d'eau de carrière. Ceci ne doit pas être envisagé comme une priorité, il faut développer principalement la possibilité d'installer ce type d'infrastructure sur des zones déjà artificialisées telles que du bâti existant.

Page 43 : tourisme

Il est dommage que la Réserve naturelle nationale de la Bassée ne soit pas mentionnée ici, celle-ci représentant tout de même un atout majeur du territoire dans le cadre du développement de l'éco-tourisme/tourisme vert.

Par ailleurs, aucune mention n'est faite dans cette partie des enjeux forts liés aux milieux naturels et patrimoine de la Bassée, et notamment les espaces protégés présents sur le territoire.

Rapport environnemental - évaluation environnementale stratégique

Partie « milieu naturel »

Trame Verte et Bleue – page 53 :

Il est important ici d'insister sur la présence d'une superficie importante de boisements alluviaux dans la Bassée (habitat d'intérêt communautaire et avec de forts enjeux de biodiversité).

Zonages en faveur de la biodiversité :

Pages 67 et 68 : cette partie manque de détails sur les sites Natura 2000 (superficie, structure animatrice, espèces et habitats d'intérêt communautaire, enjeux et objectifs principaux ...).

Page 69 : la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Bassée est citée en dernier avec peu de détails, alors qu'elle est un des statuts de protection les plus forts présents sur le territoire, qu'elle est de taille importante et présente de forts enjeux pour le territoire.

- Une correction est à faire dans la phrase : « L'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la Bassée est l'AGRENABA, composée d'élus et d'anciens élus municipaux des 7 communes concernées par la réserve »

Page 71 : pourquoi les mesures compensatoires environnementales sont-elles mentionnées dans les zonages en faveur de la biodiversité ?

PCAET Bassée-Montois – avis AGRENABA – consultation du public – février 2023

PCAET – Stratégie territoriale

Partie 2 – déclinaison par thématique

2 – Une agro-vallée durable

Un point de vigilance est fait ici sur l'incitation à la mise en place de méthaniseurs.

3 – Un territoire accessible et une mobilité plus propre

Il serait pertinent de préciser la volonté de développer les possibilités de déplacement (bus notamment) hors des limites administratives de l'Île-de-France (Troyes, Sens par exemple), celles-ci étant actuellement plutôt tournées vers Paris.

4 – Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets

Peu d'objectifs stratégiques sont précisés sur l'éco-tourisme et aucun objectif opérationnel.

Sur le sujet de l'extinction de l'éclairage public, l'objectif opérationnel indique « 50% des points lumineux concernés », or une précision est nécessaire : concernés par l'extinction totale ou partielle ? ou une simple réduction de la puissance d'éclairage ?

5 – Un développement des énergies renouvelables

Comme indiqué plus haut, la priorité de l'installation de solaire photovoltaïque doit se faire sur des zones déjà artificialisées. Il est particulièrement important d'encadrer voire d'interdire l'artificialisation des espaces naturels avec ce type d'activité. De forts enjeux de biodiversité sont présents sur les sites naturels du territoire et en particulier sur de nombreuses carrières et autres surfaces en eau.

6 – Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés

Cette partie affiche un réel manque d'ambition pour la préservation des espaces naturels et ressources naturelles. Aucun objectif opérationnel n'est associé à ce point, ne traduisant à ce stade du rapport aucune action concrète.

Le scénario « pionnier » précisé plus loin aurait été pertinent à sélectionner, celui-ci affichant plus d'objectifs à la hauteur des enjeux actuels.

Remarques spécifiques :

- « Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives » → quels sont, de façon concrète, les moyens qui seront mis en œuvre (ou proposés) pour permettre cette adaptation ?
- « L'approvisionnement en eau des écosystèmes de zones humides de la Bassée est garanti » → comment est-il garanti ? Il serait nécessaire ici d'inciter à des mesures visant à empêcher (du moins limiter fortement) le développement des forages pour l'irrigation ainsi que de limiter le développement des captages pour l'alimentation en eau potable, en particulier dans la nappe de la Bassée.
- « Des arbres sont plantés ; les essences choisies sont adaptées au climat futur et aux sécheresses » → cette mesure ne doit pas inciter ni permettre la plantation d'espèces exotiques qui deviennent ensuite difficiles à gérer sur le territoire (des essences adaptées au climat futur ne sont pas forcément adaptées actuellement et risquent donc de causer plus de problèmes).
- « Une gestion durable de la filière bois-énergie est structurée, avec une meilleure valorisation du bois de haies bocagères. Les continuités écologiques sont maintenues et une attention particulière est mise sur la préservation de la biodiversité ordinaire » → comment cette mesure se traduit-elle concrètement ?

PCAET Bassée-Montois – avis AGRENABA – consultation du public – février 2023

- « Le patrimoine naturel est préservé et contribue à augmenter la séquestration carbone du territoire, le territoire absorbe l'équivalent de 100% de ses émissions annuelles de CO2 d'ici 10 ans. (aujourd'hui 57%) » → comment cette mesure se traduit-elle concrètement ?
- « Les agriculteurs, acteurs publics, entreprises et habitants contribuent à leur échelle à la récupération des eaux de pluie, et des récupérateurs d'eau sont proposés aux citoyens et agriculteurs. » → L'eau va devenir dans les années à venir un enjeu majeur du territoire notamment pour certaines activités telles que l'activité agricole, mais il est important d'encadrer et de limiter dès maintenant le développement des forages pour l'irrigation ainsi que l'installation de zones de rétention d'eau.
- « La biodiversité est un enjeu majeur du territoire, les continuités écologiques sont rétablies (trame verte et bleue, trame noire) et des réservoirs de biodiversité sont créés sur le territoire. » → Comment cette mesure se traduit-elle concrètement ? Différentes pistes peuvent être abordées mais doivent être envisagées concrètement par la réalisation d'actions : diversifier les trames paysagères en préservant et restaurant les zones humides, développer les continuités forestières et les milieux naturels, assurer une continuité dans les différents habitats.
- « Les espaces naturels et zones humides préservées permettent de limiter les risques d'inondation ou de crues augmentés par l'artificialisation passée » → Ces espaces naturels et zones humides sont tout de même menacés en partie par les grands projets d'aménagement ou les projets liés à la gestion de l'eau qui peuvent avoir des conséquences négatives sur le fonctionnement hydraulique de la Bassée. Il est important de limiter au maximum l'artificialisation des espaces naturels (dont les espaces agricoles) et de limiter le drainage des parcelles. Un autre enjeu peut concerner la conversion d'espaces de culture en prairies ou zones humides, voire en espaces forestiers.

PCAET – Programme d'actions

Une agro-vallée durable

Orientation 4

Pour quelle raison aucun indicateur de résultat ni objectif n'est associé à cette orientation ?

Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés

Orientation 5

5.1 – rôle des forêts alluviales de la Bassée dans la séquestration carbone → quelles sont les mesures concrètes envisagées en faveur de ces habitats ?

5.2 – de nombreuses actions citées ici sont déjà menées par l'AGRENABA, notamment concernant la communication et la sensibilisation sur le territoire.

Exemples des actions déjà menées par l'AGRENABA qui sont listées dans les objectifs :

- Organisation de conférences/réunions
 - Sorties naturalistes (partenariat avec les communes)
 - Développement de clubs nature
 - Diffuser un dépliant pour sensibiliser les promeneurs sur la protection de la nature.
- Au regard de ces actions déjà menées, il paraît important de citer l'AGRENABA dans les moyens humains. Par ailleurs, il serait pertinent de dédier des moyens financiers à cette mission.

Autre point : il n'est pas pertinent ici de se concentrer sur la faune sauvage, mais plutôt d'envisager la biodiversité dans son ensemble (faune, flore, habitats).

PCAET Bassée-Montois – avis AGRENABA – consultation du public – février 2023

5.3

Il est nécessaire ici d'appuyer l'action concernant la trame noire (pas seulement envisager l'organisation d'une conférence mais également ajouter un objectif chiffré concernant le nombre de commune pratiquant l'extinction nocturne de l'éclairage public).

Prise en compte de la TVB dans l'élaboration du PLUIH : il serait pertinent d'ajouter ici la trame noire. Il nous apparaît important d'ajouter l'AGRENABA dans les moyens humains, et de dédier des moyens financiers à la réalisation de ce type de mission.

5.4

Pourquoi SEME est-il identifié en tant que structure partenaire dans l'orientation concernant la Réserve naturelle de la Bassée ?

Moyens financiers : la subvention des 20 ans est passée, elle a été attribuée en 2022 et ne fait donc plus partie des objectifs à partir de 2023. Cependant, des moyens financiers peuvent être envisagés afin d'accompagner l'AGRENABA dans la réalisation des actions évoquées dans cette orientation.

Objectifs et indicateurs : il est important d'inclure ici des objectifs issus du Plan de Gestion 2017-2021 de la réserve naturelle et pas uniquement ceux du Plan de communication et d'animation 2021-2023. En effet, la valorisation de la réserve naturelle et de sa biodiversité est primordiale, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la gestion des milieux naturels (réouverture de milieux, entretien des sites naturels par exemple) et des actions de préservation de la biodiversité (suivis scientifiques par exemple), qui devraient inclure des objectifs chiffrés et quantifiables. Par ailleurs, cette valorisation de la biodiversité doit s'envisager à l'échelle du territoire entier et pas uniquement sur la réserve naturelle. Une mesure concrète pourrait par exemple être d'envisager la maîtrise foncière d'espaces naturels par les communes du territoire.

Nous rappelons ici que bien que de nombreuses actions soient menées sur la réserve naturelle, les actions de l'AGRENABA ne se limitent pas à cet espace protégé mais s'étendent sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la préservation de la biodiversité doit se faire sur l'ensemble du territoire de la Bassée et du Montois et pas uniquement sur les espaces protégés, de même que la valorisation de celle-ci.

Un point de vigilance est fait concernant la mention de la future extension de la réserve naturelle.

5.6

Les moyens humains peuvent inclure également d'autres structures capables de porter ce type de projets, telles que l'AGRENABA ou l'ANVL.

Orientation 6

L'orientation n°6 est particulièrement peu ambitieuse et ne démontre pas d'objectifs réels en faveur de la préservation de la ressource en eau et des zones humides, en particulier dans le contexte de changement climatique.

Les zones humides sont un des atouts majeurs du territoire et des mesures concrètes doivent être envisagées pour leur préservation, leur protection et leur restauration.

Par exemple, la maîtrise foncière par les communes, évoquée au point ci-dessus, pourrait permettre de gérer ce type d'espaces naturels et d'envisager la restauration de zones humides.

Les zones humides représentent un enjeu très fort en termes de protection de la biodiversité, de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, de réduction du risque de crues, de régulation du climat, de captation du carbone ou encore de production de ressources. Leur importance doit être transcrite dans ce PCAET.

Réponse :

La contribution de l'AGRENABA, au travers de ce rendu, appelle à faire un certain nombre d'adaptations.

- Concernant le **diagnostic** – Nous notons l'ajout de certains éléments qui apparaissent comme des oublis importants pour l'AGRENABA.
- Concernant la **stratégie territoriale** – Il s'agit d'un document stratégique et non opérationnel, d'où des objectifs qui sont bien plus de l'ordre de l'orientation/des caps à viser plutôt que des mesures concrètes. Le document de la stratégie territoriale n'a donc aucunement été modifié.

→ Concernant le **programme d'actions** - Ces ajustements sont des réalisations simples et des précisions utiles à intégrer dans les fiches. Finalement, quelques adaptations et compléments ont été apportés :

Fiche action 5.2 :

- Le titre de l'action a été rectifié en « Poursuivre le dialogue entre tous les acteurs afin de mieux préserver la biodiversité » (en remplacement de « la faune sauvage » uniquement)
- L'AGRENABA a été intégrée dans les moyens humains

Fiche action 5.3 :

- Un nouvel indicateur de suivi a été rajouté sous la nomination « Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne de l'éclairage »

Fiche action 5.4 :

- Dans les moyens financiers, il a été précisé que la subvention de 10 000€ à l'AGRENABA pour les 20 ans de la Réserve est qualifiée comme étant « exceptionnelle »

Fiche action 5.6 :

- Les « associations ad hoc » ont été ajoutées dans les partenaires
- Dans les moyens humains, la mention « convention avec les partenaires concernés » a remplacé la mention « convention avec SEME »